

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 1, 2022

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 6:31 p.m. [ET], and by videoconference, to study Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

Senator Paul J. Massicotte (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Hello, everyone. My name is Paul Massicotte, I am a senator from Quebec, and I am the chair of the committee.

Today we are conducting a hybrid session of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

I wish to introduce the members of the committee participating in today's meeting: Margaret Dawn Anderson from the Northwest Territories; David Arnot from Saskatchewan; Claude Carignan, P.C. from Quebec; Pierre J. Dalphond from Quebec; Rosa Galvez from Quebec; Stan Kutcher from Nova Scotia; Mary Jane McCallum from Manitoba; Julie Miville-Dechêne from Quebec; Dennis Glen Patterson from Nunavut; Judith G. Seidman from Quebec; Karen Sorensen from Alberta; Josée Verner, P.C. from Quebec.

I wish to welcome all of you as well as people across Canada who may be watching.

Today we are continuing our clause-by-clause consideration of Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

Before we begin, I would like to make members aware that we have officials from two departments on the Zoom call should members have any technical questions to raise as we go through the bill clause by clause. From Environment and Climate Change Canada, we have: John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch; Laura Farquharson, Executive Director, Legislative Governance, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Stewardship Branch; Jacqueline Gonçalves, Director General, Science and Risk Assessment, Science and Technology Branch; Bryan Stephens, Acting Manager, Legislative Policy, Environmental Protection Branch. Finally, from Health Canada we have Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} juin 2022

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

Le sénateur Paul J. Massicotte (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour à tous. Je m'appelle Paul Massicotte, je suis un sénateur du Québec, et je suis le président du comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance hybride du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

J'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest; David Arnot, de la Saskatchewan; Claude Carignan, c.p., du Québec; Pierre J. Dalphond, du Québec; Rosa Galvez, du Québec; Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse; Mary Jane McCallum, du Manitoba; Julie Miville-Dechêne, du Québec; Dennis Glen Patterson, du Nunavut; Judith G. Seidman, du Québec; Karen Sorensen, de l'Alberta; Josée Verner, c.p., du Québec.

Bienvenue à tous, chers collègues, ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent.

Aujourd'hui, nous continuons notre étude article par article du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

Avant de commencer, j'aimerais informer les membres que nous avons des représentants de deux ministères qui participent au moyen de la plateforme Zoom. Ils pourront répondre aux questions techniques pendant notre étude article par article du projet de loi. Nous accueillons, d'Environnement et Changement climatique Canada, John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement; Laura Farquharson, directrice générale, Gouvernance législative, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de l'intendance environnementale; Jacqueline Gonçalves, directrice générale, Sciences et évaluation des risques, Direction générale des sciences et de la technologie; Bryan Stephens, gestionnaire par intérim, Politique législative, Direction générale de la protection de l'environnement. Enfin, de Santé Canada, nous recevons Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux.

I would like to explain the process that we will follow during this meeting. When asking whether a motion shall carry, I will ask members in favour of the motion to raise their hands, followed by a show a thumbs down from those who oppose the motion.

If a senator wishes to move an amendment, I ask you to proceed as follows: If it is not too long, first read out the existing wording of the clause you wish to amend. If several members wish to move an amendment to the same clause, only the first senator moving an amendment would read out the clause under debate. Then read out your amendment and briefly explain the reasons for the amendment. That will be followed by questions and debate, that will be brief, direct, and without repetition. Lastly, we will vote.

Finally, I wish to remind senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a hands vote, they may request a roll call vote. That is the most effective route to achieve clear results.

Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

With a bit of ambition, I think we can increase our productivity and pace. We worked well at the last meeting, and we can still improve. If you are uncertain about an amendment or need more time to get organized, you may postpone or suspend the presentation of your amendment.

I will now give the floor to Senator McCallum.

[English]

Senator McCallum: Thank you.

Senators, it was brought to our attention after the last meeting that two of the amendments carried at the last meeting are contradictory and conflicting. Those amendments are RG-S5-3-3-11a and MJM-S5-3-3-13.

In Senator Galvez's amendment, we voted to remove, "which right may be balanced with relevant factors, including social, economic, health and scientific factors." In my amendment, we then proceeded to agree — and I will tell you this is where I got mixed up — to keep, "which right may be balanced." We changed "balanced" to "considered against," effectively keeping the relevant factors list, which I didn't realize. I was wondering why it passed so fast.

Do you remember when I said we need to look at four amendments that are almost all the same for me? If you look at amendment 9a, it says, "the consideration of that right in respect

J'aimerais préciser le processus que l'on suivra pendant cette réunion. Lorsque je demande si une motion est adoptée, je demanderai aux membres qui sont d'accord sur la motion de lever la main et à ceux qui s'y opposent de mettre le pouce en bas.

Si un sénateur souhaite proposer un amendement, je demande à tous de procéder de la façon suivante : s'il n'est pas trop long, lisez d'abord à haute voix le libellé existant de l'article que vous souhaitez modifier. Si plusieurs membres souhaitent modifier le même article, seul le premier sénateur qui propose un amendement lira l'article en débat. Lisez ensuite votre propre amendement et expliquez brièvement les raisons de la modification. Il y aura par la suite une période de questions et un débat qui seront brefs, directs et sans répétitions. Puis, finalement, nous passerons au vote.

Enfin, je tiens à rappeler aux sénateurs que s'ils ont le moindre doute quant aux résultats d'un vote à main levée, ils peuvent demander un vote par appel nominal. C'est la façon la plus harmonieuse d'intervenir et d'aboutir à des résultats clairs.

Les sénateurs savent que s'il y a égalité des voix, la motion sera rejetée.

Je crois qu'avec un peu d'ambition, on peut augmenter notre productivité et notre cadence. On a bien travaillé lors de la dernière réunion, on peut toujours s'améliorer. Si vous n'êtes pas certain d'un amendement ou si vous avez besoin de plus de temps pour vous organiser, vous pouvez reporter ou suspendre la présentation de votre amendement.

Je demanderai maintenant à la sénatrice McCallum de prendre la parole.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Merci.

Honorables sénateurs, on nous a signalé après la dernière réunion que deux des amendements adoptés se contredisaient l'un l'autre. Il s'agit des amendements RG-S5-3-3-11a et MJM-S5-3-3-13.

Dans l'amendement de la sénatrice Galvez, nous avons convenu de supprimer « lequel droit peut être soupesé avec des facteurs pertinents, notamment sociaux, économiques, scientifiques et relatifs à la santé ». Dans mon amendement, nous avons ensuite convenu — et je vous dirai que c'est là que j'ai été mêlée — de conserver « lequel droit peut être soupesé ». Nous avons remplacé « soupesé » par « évalué en regard de », en gardant la liste des facteurs pertinents, ce dont je ne me rendais pas compte. Je me demandais pourquoi il avait été adopté si rapidement.

Vous souvenez-vous quand j'ai dit que nous devions examiner quatre amendements qui sont presque tous les mêmes pour moi? Si on regarde l'amendement 9a, il dit : « l'évaluation de ce droit

of relevant economic factors” — sorry, that’s not the one. It says, “the consideration of that right to respect of relevant factors.” And that is how I wanted my amendment. I didn’t notice there was a comma, and that was an error I made.

These two votes conflicted with each other and need to be fixed. Senator Galvez and I have discussed this, and we propose that we revert to my amendment and vote on it again, ultimately to defeat it. To be clear, the text would now read as follows:

... in clause 3, on page 3, lines 11 to 14:

(a) to protect the right of every individual in Canada to a healthy environment, as provided under this act, subject to any reasonable limits.

Therefore, I move that we proceed as described.

The Chair: All agreed?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

The Chair: Shall Senator McCallum’s amendment carry?

Some Hon. Senators: No.

[English]

The Chair: Thank you very much, senator.

Senators, we will now resume debate on clause 3. I invite Senator Galvez to read out her amendment.

Senator Patterson: Which number is it in the roadmap?

Senator Galvez: 13a. I move:

That Bill S-5 be amended in clause 3, on page 3, by adding the following after line 14:

“(3) The Act is amended by replacing paragraph 2(1)(k) with the following:

(k) endeavour to act expeditiously and diligently to assess whether existing substances or those new to Canada are toxic or capable of becoming toxic and to assess the risk such substances pose to the environment and human life and health while avoiding the use of vertebrate animals in testing and assessment where scientifically possible;”.

en regard de facteurs économiques pertinents » — désolée, ce n’est pas celui-là. Il dit plutôt : « l’évaluation de ce droit au respect des facteurs pertinents ». C’est ainsi que je voulais mon amendement. Je n’ai pas remarqué qu’il y avait une virgule, et c’est une erreur que j’ai faite.

Ces deux votes se contredisaient l’un l’autre et doivent être corrigés. La sénatrice Galvez et moi en avons discuté. Nous proposons de revenir à mon amendement et de le mettre aux voix de nouveau, pour finalement le rejeter. En clair, le texte se lirait maintenant comme suit :

[...] à l’article 3, à la page 3, aux lignes 8 à 12 :

a) protéger le droit de tout particulier au Canada à un environnement sain, comme le prévoit la présente loi, sous réserve des limites raisonnables.

Je propose donc que nous procédions de la façon décrite.

Le président : Tout le monde est d’accord?

Des voix : D’accord.

[Français]

Le président : L’amendement de la sénatrice McCallum est-il adopté?

Des voix : Non.

[Traduction]

Le président : Merci beaucoup, sénatrice.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant reprendre le débat sur l’article 3. J’invite la sénatrice Galvez à lire son amendement.

Le sénateur Patterson : Quel est le numéro dans la feuille de route?

La sénatrice Galvez : 13a. Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 3, à la page 3, par adjonction, après la ligne 12, de ce qui suit :

« (3) La même loi est modifiée par remplacement de l’alinéa 2(1)k par ce qui suit :

k) s’efforcer d’agir avec diligence pour déterminer si des substances présentes ou nouvelles au Canada sont toxiques ou susceptibles de le devenir et pour évaluer le risque qu’elles présentent pour l’environnement et la vie et la santé humaines tout en évitant l’utilisation d’animaux vertébrés pour les essais et les évaluations lorsque cela est scientifiquement possible; ».

Colleagues, the rationale of this amendment is that I'm keeping it exactly as it was but adding the last three lines, "... while avoiding the use of vertebrate animals in testing and assessment where scientifically possible;"

This is to be consistent with previous amendments. It reflects the goal of avoiding unnecessary toxicity testing on animals. It is important not only symbolically, and we will send a clear signal that the goal of eliminating toxicity testing on animals is a priority under CEPA. It will also have practical implications for the interpretation and application of the act given that section 2 guides the interpretation of all other sections of CEPA. For those reasons, I ask you to support this amendment. Thank you.

Senator Kutcher: Mr. Chair, I support the idea behind Senator Galvez's motion, but I would like to propose a subamendment that, instead of modifying that paragraph, would create a new paragraph that requires the government to encourage the development and timely incorporation of scientifically justified alternative methods and strategies. Can I read out the subamendment? It says:

... encourage the development and timely incorporation of scientifically justified alternative methods and strategies in the testing and assessment of substances to replace, reduce or refine the use of vertebrate animals.

Senator Galvez: We don't —

Senator Kutcher: It would go 2(k.1).

The Chair: Are you sure it's not 3(k)?

Senator Kutcher: It would add in under subsection 2(k.1).

The Chair: I think it's paragraph 2(1)(k). Could you be precise? We have the paragraph recommended by Senator Galvez. Could you be very clear: Where would that go in that amendment?

Senator Kutcher: Instead of modifying that paragraph, it would create a new paragraph, 2(1)(k.1).

Senator Galvez: I think this is more complex than my simple addition of the three lines. Could you explain why you want to add complexity?

Senator Kutcher: It would ensure consistency between the preamble statement, which has been similarly modified, and the new duty that recognizes the critical role that development and implementation of non-animal testing plays in the replacement, reduction and refining of vertebrate animal testing. It encourages the move toward replacement.

Chers collègues, l'amendement reste exactement comme il était, sauf qu'on ajoute les trois dernières lignes : « [...] tout en évitant l'utilisation d'animaux vertébrés dans les essais et les évaluations lorsque cela est scientifiquement possible; ».

C'est pour être conforme aux amendements précédents, l'idée étant d'éviter de pratiquer inutilement des essais de toxicité sur les animaux. C'est important non seulement sur le plan symbolique, mais nous enverrons un message clair : l'élimination des essais de toxicité sur les animaux est une priorité en vertu de la LCPE. Cela aura également des répercussions pratiques sur l'interprétation et l'application de la Loi, étant donné que l'article 2 oriente l'interprétation de tous les autres. Pour ces raisons, je vous demande d'appuyer cet amendement. Merci.

Le sénateur Kutcher : Monsieur le président, j'appuie l'idée qui sous-tend la motion de la sénatrice Galvez, mais j'aimerais proposer un sous-amendement qui, au lieu de modifier cet alinéa, en crée un nouveau qui demande au gouvernement d'encourager l'élaboration et l'adoption, en temps opportun, de méthodes et stratégies de rechange scientifiquement justifiées. Puis-je lire le sous-amendement? Il dit :

[...] encourager l'élaboration et l'adoption, en temps opportun, de méthodes et stratégies de rechange scientifiquement justifiées pour l'essai et l'évaluation des substances afin de remplacer, de réduire ou de raffiner l'utilisation d'animaux vertébrés.

La sénatrice Galvez : Nous n'avons pas...

Le sénateur Kutcher : Ce serait 2(k.1).

Le président : Ce ne serait pas plutôt 3(k)?

Le sénateur Kutcher : Cela s'ajouterait au paragraphe 2(k.1).

Le président : Je crois que c'est l'alinéa 2(1)(k). Pourriez-vous être précis? Nous avons l'alinéa recommandé par la sénatrice Galvez. Pourriez-vous nous dire très précisément où cela irait dans l'amendement?

Le sénateur Kutcher : Au lieu de modifier l'alinéa, on en crée un nouveau, l'alinéa 2(1)(k.1).

La sénatrice Galvez : Je trouve que c'est plus complexe que mon simple ajout des trois lignes. Pouvez-vous expliquer pourquoi vous voulez ajouter de la complexité?

Le sénateur Kutcher : C'est pour assurer une cohérence entre l'énoncé du préambule, qui a été modifié de la même façon, et la nouvelle obligation qui reconnaît le rôle essentiel de l'élaboration et de l'adoption de tests autres que sur des animaux pour remplacer, réduire et raffiner les essais sur des vertébrés. Cela incite à favoriser le remplacement.

Senator Miville-Dechêne: French version on top of that.

Senator Kutcher: I will do my Ukrainian English version.

... encourage the development and timely incorporation of scientifically justified alternative methods and strategies in the testing and assessment of substances to replace, reduce or refine the use of vertebrate animals.

Senator Miville-Dechêne: It replaces “avoiding” with “encouraging.” It’s less strong than Senator Galvez’s.

Senator Kutcher: It also pushes them to do that work.

Senator Miville-Dechêne: But in a timely — over time.

Senator Kutcher: It also adds that push, which the other one doesn’t.

The Chair: Are there any questions or debate?

Senator Dalphond: Senator Galvez proposes to add (k), and this would be (k.1); would that follow (k)?

Senator Kutcher: No. It replaces Senator Galvez’s suggestion.

Senator McCallum: We should have something to read. I can’t make sense of it, so we need copies.

Senator Kutcher: That’s fair. Maybe we could hold that until we get the copies.

Senator Galvez: I think we should vote.

The Chair: We’ll vote on both. Are you prepared to vote?

Senator McCallum: We need to understand his — Do any of you have a copy?

The Chair: The copies will be with us in two minutes.

Senator Sorensen: Just so I understand the process, there is a subamendment on the table, so we will vote on the subamendment. Then do we go back and vote on the amendment? So could it happen here that the subamendment might pass and the amendment might pass?

So if the subamendment passes, then we don’t vote on the — thank you. I was just filling time.

La sénatrice Miville-Dechêne : La version française s’ajoute à cela.

Le sénateur Kutcher : Je vais faire ma version anglaise ukrainienne.

[...] encourager l’élaboration et l’adoption, en temps opportun, de méthodes et stratégies de rechange scientifiquement justifiées pour l’essai et l’évaluation des substances afin de remplacer, de réduire ou de raffiner l’utilisation d’animaux vertébrés.

La sénatrice Miville-Dechêne : On remplace « éviter » par « encourager ». C’est moins fort que celui de la sénatrice Galvez.

Le sénateur Kutcher : Cela incite aussi à faire ce travail.

La sénatrice Miville-Dechêne : Mais en temps opportun, avec le temps.

Le sénateur Kutcher : Cela exerce aussi une pression dans ce sens, ce qui n’est pas le cas de l’autre.

Le président : Est-ce qu’il y a des questions ou des observations?

Le sénateur Dalphond : La sénatrice Galvez propose d’ajouter l’alinéa k), et celui-ci serait k.1); est-ce qu’il suivrait l’alinéa k)?

Le sénateur Kutcher : Non. Il remplace la proposition de la sénatrice Galvez.

La sénatrice McCallum : Il nous faudrait quelque chose à lire. Je n’arrive pas à comprendre. Nous avons besoin de voir cela par écrit.

Le sénateur Kutcher : C’est juste. Nous pourrions peut-être attendre d’avoir des copies.

La sénatrice Galvez : Je pense que nous devrions voter.

Le président : Nous allons voter sur les deux. Êtes-vous prêts à voter?

La sénatrice McCallum : Nous devons comprendre son... Est-ce que quelqu’un en a une copie?

Le président : Nous les aurons dans deux minutes.

La sénatrice Sorensen : Pour que je comprenne bien, un sous-amendement a été proposé, sur lequel donc nous allons voter. Ensuite, est-ce que nous allons revenir en arrière et voter sur l’amendement? Est-il possible alors que le sous-amendement soit adopté et l’amendement aussi?

Si le sous-amendement est adopté, alors nous ne voterons pas sur... d’accord, merci. J’avais du temps à occuper.

Chantal Cardinal, Clerk of the Committee: You vote on the amendment as amended, as we did yesterday.

Senator McCallum: I have concentrated on Indigenous issues. Are you comfortable with the amendment, and if not, why not?

Senator Galvez: With the subamendment?

Senator McCallum: With the subamendment.

Senator Galvez: I think it complicates the message.

Senator McCallum: So those two read the same?

Senator Galvez: Not necessarily. My amendment is stronger than the wording of Senator Kutcher's.

Senator McCallum: Okay. Why has it taken from a stronger language —

Senator Kutcher: I see that this is pushing the development, that this encourages — I see this as stronger: encouraging the development and timely incorporation and then as justifying alternative methods.

In certain situations, this one would push the envelope forward.

Senator Galvez: I think there is a problem. The two amendments are directed to modify two different things. Mine is directed to the existing substances. Yours is on the strategy of the testing.

Senator Patterson: I have a point of order, Mr. Chair. I think I got the subamendment. It was read twice and I took some quick notes.

Is there any possibility that could be posted in the chat for those of us who are on Zoom? That would be very helpful. I don't know if that's humanly possible, but I know you're making copies, and I'm wondering if it could be done that way. I think there are three — maybe four — of us on Zoom.

Thank you.

The Chair: All those senators here have received a copy of the amendment. We will try to get a copy to people in our audience.

Senator Seidman: This says (k.1), so is it meant to come after or to substitute for Senator Galvez's?

Chantal Cardinal, greffière du comité : Vous votez sur l'amendement tel que modifié, comme nous avons fait hier.

La sénatrice McCallum : Je me suis concentrée sur les questions autochtones. Êtes-vous à l'aise avec l'amendement, et sinon, pourquoi?

La sénatrice Galvez : Avec le sous-amendement?

La sénatrice McCallum : Avec le sous-amendement.

La sénatrice Galvez : Je pense que cela complique le message.

La sénatrice McCallum : Les deux textes disent donc la même chose?

La sénatrice Galvez : Pas nécessairement. Ma formulation est plus forte que celle du sénateur Kutcher.

La sénatrice McCallum : D'accord. Pourquoi est-ce qu'on enlève à un libellé plus fort...

Le sénateur Kutcher : Je trouve que ma formulation incite à l'élaboration, qu'elle encourage... je trouve cela plus fort : « encourager l'élaboration et l'adoption, en temps opportun » et ensuite justifier des méthodes de rechange.

Dans certaines situations, cela peut faire progresser les choses.

La sénatrice Galvez : Je vois un problème. Les deux amendements visent à modifier deux choses différentes. Le mien porte sur les substances existantes, le vôtre sur la stratégie des essais.

Le sénateur Patterson : J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je crois avoir compris le sous-amendement. Il a été lu deux fois et j'ai pris quelques notes.

Est-ce qu'il y aurait moyen d'afficher cela dans la fenêtre de clavardage pour ceux d'entre nous qui sont sur Zoom? Ce serait très utile. Je ne sais pas si c'est humainement possible, mais je sais que vous faites des copies, et je me demande si on pourrait procéder de cette façon. Je crois que nous sommes trois, peut-être quatre, sur Zoom.

Merci.

Le président : Tous les sénateurs ici présents ont reçu une copie de l'amendement. Nous allons essayer d'en faire parvenir une aux gens de notre auditoire.

La sénatrice Seidman : C'est écrit k.1), alors est-ce que c'est censé venir après celui de la sénatrice Galvez ou bien le remplacer?

Senator Dalphond: My understanding is that (k) will remain as it is in the current act and you will have this (k.1) instead of replacing (k) by the proposed draft of Senator Galvez — if I understand properly.

Senator Seidman: That's clear. So we don't have (k) in the current act in front of us, sadly. It's not in this bill. So according to the subamendment, we're leaving (k) and adding (k.1), which is what Senator Kutcher just submitted to us.

The Chair: That's not what you read earlier. Just to clarify, what I hear you're saying is that with Senator Galvez's motion, the amendments would stay and yours gets added to that. Is that correct?

Senator Kutcher: No. Senator Galvez's amendment would not stay. That paragraph 2(1)(k) would remain the same as in the act currently, and my subamendment would follow as (k.1).

The Chair: Is that clear to everyone?

Senator Seidman: I'm just wondering, because it confuses things a bit. Is it properly a subamendment to Senator Galvez's, or should we try to deal with it separately? I'm not sure. I think we should. I think we need the officials.

The Chair: You want to ask the officials —

Senator Kutcher: — to weigh in on this discussion.

The Chair: I think the discussion is one of semantics. In other words, is it to replace the other one or not? That's for the proponent — not for us — to decide whether it stands on its own or not. But if you want to ask the experts, I'm okay with that.

Senator Seidman: Senator Kutcher is proposing this as a subamendment to Senator Galvez's amendment, and I'm just asking: Is it properly a subamendment to Senator Galvez's amendment or should it be considered as a separate amendment? Because I don't understand it as a subamendment.

So Senator Kutcher is suggesting we ask the officials what, with their expertise in doing these things, the proper way to approach this is. I just don't know.

I suppose we could decide. The Chair is quite right. As a committee, we could make that decision. I agree with you. We could just decide whether we want to go forward with it as a subamendment.

Le sénateur Dalphond : D'après ce que je comprends, au lieu de remplacer k) par la formulation de la sénatrice Galvez, on le garde tel qu'il est dans la loi actuelle et on le fait suivre de ce k.1).

La sénatrice Seidman : C'est clair. Mais nous n'avons pas l'alinéa k) dans la version actuelle de la loi, malheureusement. Il n'est pas là. Donc, selon le sous-amendement, nous laissons k) tel quel et nous ajoutons k.1), comme vient de nous le soumettre le sénateur Kutcher.

Le président : Ce n'est pas ce que vous avez lu plus tôt. Ce que je comprends de ce que vous dites, c'est qu'avec la motion de la sénatrice Galvez, les amendements resteraient et le vôtre s'y ajouterait. C'est bien cela?

Le sénateur Kutcher : Non. L'amendement de la sénatrice Galvez ne resterait pas. L'alinéa 2(1)(k) demeurerait tel qu'il est dans la loi actuelle et serait suivi de mon sous-amendement en k.1).

Le président : Est-ce que c'est clair pour tout le monde?

La sénatrice Seidman : Je me demande... parce que c'est un peu mêlant. Est-ce qu'il s'agit d'un sous-amendement à l'amendement de la sénatrice Galvez, ou est-ce que nous devrions le traiter séparément? Je ne suis pas certaine. Je pense que nous devrions. Nous avons peut-être besoin de l'avis des fonctionnaires.

Le président : Vous voulez demander aux fonctionnaires...

Le sénateur Kutcher : ... d'intervenir dans le débat.

Le président : Je pense que le débat est de nature sémantique. Autrement dit, est-ce qu'il s'agit de remplacer l'autre ou non? C'est au promoteur — pas à nous — de décider si sa proposition tient toute seule ou non. Mais si vous voulez poser la question aux experts, cela me convient.

La sénatrice Seidman : Le sénateur Kutcher propose ceci comme un sous-amendement à l'amendement de la sénatrice Galvez, et je demande simplement : est-ce qu'il s'agit à proprement parler d'un sous-amendement à l'amendement de la sénatrice Galvez ou bien devrions-nous le considérer comme un amendement distinct? Parce que je ne le vois pas comme un sous-amendement.

Le sénateur Kutcher propose que nous demandions aux fonctionnaires comment aborder le problème, vu qu'ils ont l'habitude de ce genre de choses. Je ne sais pas.

Je suppose que nous pourrions décider. Le président a tout à fait raison. Le comité pourrait prendre cette décision. Je suis d'accord avec vous. C'est à nous de décider si nous voulons aller de l'avant en le traitant comme un sous-amendement.

The Chair: The bottom line is that if you approve his amendment, it automatically kills the other one. If you refuse the other one, it's reversed.

Senator Seidman: I guess the committee should decide how they want to proceed.

Senator Miville-Dechêne: Does everyone realize that the original (k) was not talking about animal testing? What we have here in the last three sentences of the amendment is what Senator Galvez added. Do you all realize that? Okay.

So by putting a (k.1), we're saying it has to be avoided, and then we're saying how to avoid it. It's like a recipe: (k.1) can be a recipe on how to avoid it, so there is some kind of link. But I would like to keep Senator Galvez's amendment's proposed language: "where scientifically possible." Is that what we're doing?

Senator Seidman: No, I think Senator Kutcher should explain what he's asking us to do here.

The Chair: If you approve his (k.1), it gets accepted as is. It removes the amendment proposed by Senator Galvez. We have to start with that vote, and then we will go to the other vote with the amendment being proposed.

Senator Seidman: What Senator Kutcher says is that we go back to the original (k). We have a bill here that's amending CEPA, so we don't have the original (k) in front of us. That's the problem.

The Chair: Once you approve it, the wording becomes irrelevant.

Senator Seidman: But we don't know what that wording is. That's the problem.

Senator Dalphond: To answer Senator Seidman's question, the current (k) is what Senator Galvez has proposed except the last three lines. It stops at the word "health." What she is proposing is, "while avoiding the use of vertebrate animals in testing and assessment . . ." — I have the text. She's adding these three lines, and instead, Senator Kutcher is proposing that we have (k.1), which will achieve the same goal in a different section.

The Chair: If that is the case —

Senator McCallum: Are you going to remove the first part, which was part of the original text? You're going to remove that?

Senator Seidman: This was Senator Galvez's amendment to the original text.

Le président : En fin de compte, si vous approuvez son amendement, il élimine automatiquement l'autre. Si vous refusez l'autre, c'est l'inverse.

La sénatrice Seidman : Je pense que le comité devrait décider comment il veut procéder.

La sénatrice Miville-Dechêne : Est-ce que tout le monde se rend bien compte que l'alinéa k) original ne parlait pas d'essais sur les animaux? Les trois dernières lignes de l'amendement correspondent à ce que la sénatrice Galvez a ajouté. Tout le monde en est bien conscient? D'accord.

Donc, en mettant un k.1), nous disons qu'il faut l'éviter, puis nous disons comment l'éviter. C'est comme une recette : k.1) dit comment l'éviter, donc il y a un certain lien. Mais j'aimerais conserver le libellé de l'amendement proposé par la sénatrice Galvez : « lorsque cela est scientifiquement possible ». Est-ce bien ce que nous faisons?

La sénatrice Seidman : Non, je pense que le sénateur Kutcher devrait nous expliquer ce qu'il nous demande de faire ici.

Le président : Si vous approuvez son k.1), il est accepté tel quel. Il élimine l'amendement proposé par la sénatrice Galvez. Nous devons commencer par ce vote, puis passer à l'autre sur l'amendement proposé.

La sénatrice Seidman : Ce que le sénateur Kutcher dit, c'est de revenir à l'alinéa k) original. Nous avons ici un projet de loi qui modifie la LCPE, alors nous n'avons pas l'alinéa k) original sous les yeux. Voilà le problème.

Le président : Une fois que vous l'approuvez, le libellé n'est plus pertinent.

La sénatrice Seidman : Mais nous ne savons pas quel est le libellé. Voilà le problème.

Le sénateur Dalphond : Pour répondre à la question de la sénatrice Seidman, l'alinéa k) actuel correspond à ce que la sénatrice Galvez a proposé, sauf les trois dernières lignes. Il s'arrête aux mots « santé humaines ». Ce qu'elle propose, c'est « tout en évitant l'utilisation d'animaux vertébrés pour les essais et les évaluations [...] ». J'ai le texte. Elle ajoute ces trois lignes et, au lieu de cela, le sénateur Kutcher propose que nous adoptions l'alinéa k.1), qui permettra d'atteindre le même objectif dans un article différent.

Le président : Si tel est le cas...

La sénatrice McCallum : Allez-vous retirer la première partie, qui faisait partie du texte original? Vous allez supprimer cela?

La sénatrice Seidman : C'était l'amendement de la sénatrice Galvez au texte original.

Senator McCallum: But it's only the last three lines, right? So is Senator Kutcher removing all of the part above?

Senator Kutcher: All of the part above stays.

Senator McCallum: Where does it stay? Tell me.

Senator Kutcher: After "health," and then we go to (k.1), which is the subamendment that you have in front of you.

Senator McCallum: Can you read it out?

The Chair: Read out the full paragraph, including what you propose to add.

Senator Kutcher: I will try to read it out, and you can look as I do it:

. . . endeavour to act expeditiously and diligently to assess whether existing substances or those new to Canada are toxic or capable of becoming toxic and to assess the risk such substances pose to the environment and human life and health . . .

That's the current (k).

And then to add to that, we have (k.1), which is in front of you:

. . . encourage the development and timely incorporation of scientifically justified alternative methods and strategies in the testing and assessment of substances to replace, reduce or refine the use of vertebrate animals.

The Chair: Are we all clear? Let's go to a vote. All in favour —

Senator Sorensen: I'm sorry, I have a question. So we're going to vote on Senator Kutcher's subamendment — I understand that — but I have a question for Senator Galvez.

Senator Galvez, about your wording — ". . . while avoiding the use of vertebrate animals in testing and assessment where scientifically possible . . ." — you have a much more scientific mind than mine. Who gets to decide whether it's scientifically possible? I'm wondering if that's not restrictive enough from what you're trying to do.

Senator Galvez: The wording of "scientifically possible" is the wording from the government. It has been there in many other places. It's quite standard. The difference is that where I'm saying "avoiding . . . where scientifically possible," Senator Kutcher is "encouraging." So this is stronger.

La sénatrice McCallum : Mais ce ne sont que les trois dernières lignes, n'est-ce pas? Le sénateur Kutcher supprime-t-il toute la partie qui précède?

Le sénateur Kutcher : Tout ce qui précède est conservé.

La sénatrice McCallum : À quel endroit? Dites-moi.

Le sénateur Kutcher : Après « santé humaines », nous passons à l'alinéa k.1), qui est le sous-amendement que vous avez devant vous.

La sénatrice McCallum : Pouvez-vous le lire?

Le président : Lisez le paragraphe au complet, y compris ce que vous proposez d'ajouter.

Le sénateur Kutcher : Je vais essayer de le lire à voix haute, et vous pourrez y jeter un coup d'œil :

[...] s'efforcer d'agir avec diligence pour déterminer si des substances présentes ou nouvelles au Canada sont toxiques ou susceptibles de le devenir et pour évaluer le risque qu'elles présentent pour l'environnement et la vie et la santé humaines [...]

C'est l'alinéa k) actuel.

Et s'ajouterait à cela l'alinéa k.1), qui est devant vous :

[...] encourager l'élaboration et l'adoption en temps opportun de méthodes et de stratégies de rechange scientifiquement justifiées pour l'essai et l'évaluation des substances afin de réduire, de raffiner ou de remplacer l'utilisation d'animaux vertébrés.

Le président : Est-ce clair pour tout le monde? Passons au vote. Que tous ceux qui sont en faveur...

La sénatrice Sorensen : Je suis désolée, j'ai une question. Nous allons donc voter sur le sous-amendement du sénateur Kutcher — je comprends cela —, mais j'ai une question pour la sénatrice Galvez.

Sénatrice Galvez, au sujet de votre formulation — « [...] tout en évitant l'utilisation d'animaux vertébrés pour les essais et les évaluations lorsque cela est scientifiquement possible; » — vous avez un esprit beaucoup plus scientifique que le mien. Qui décide si c'est scientifiquement possible? Je me demande si c'est assez restrictif par rapport à ce que vous essayez de faire.

La sénatrice Galvez : L'expression « scientifiquement possible » est celle employée par le gouvernement. Elle est utilisée à bien d'autres endroits. C'est tout à fait habituel. La différence, c'est que je dis « en évitant [...] là où c'est scientifiquement possible », le sénateur Kutcher utilise le mot « encourager ». C'est donc plus fort.

Senator Sorensen: I understand the differentiation. My point is: Who gets to decide? Can't the person doing the animal testing say, "It's not really scientifically possible; I've really got to do the testing this way because in my mind, in my expertise, in my position, I don't believe that scientific evidence?"

Senator Galvez: I can tell you that it will depend, because I have also asked this question of the government. Who decides at the end? Who runs this test? Probably the industry, and the industry will give the information to the government, and the government will decide.

Senator McCallum: I have a question. What is it that made you go into these last three lines about animal testing? What is it that the witnesses had said?

Senator Galvez: Thank you. Remember, there was one amendment that I proposed where we would eliminate the word "refine," but that was kept and we have to "reduce, refine," and this. That very much opens the door to keep on doing animal testing when the government says that it's impossible to do. So another way of limiting that is by saying to avoid it when there are other scientific options to use. If I want to go a little bit further, I will repeat what I said the last time that science is ahead of us. Technology comes second. Third is our policies. It took 22 years to change CEPA. So we are thinking that things will change. Actually, they are already changing. We are already using genomics — you know, genomes, cells — instead of organisms. That's the way we are going. I think we have to be visionary and see that because this bill won't be modified in the next 22 years; we need to be progressive.

The Chair: Thank you.

Senator McCallum: We also talked about the cruelty that animals had to suffer during the testing. That's what I remember the most about it.

Senator Galvez: Absolutely, yes.

Senator McCallum: Okay.

The Chair: I think we have heard enough and we understand what we are voting on. If we can vote on Senator Kutcher's subamendment, all in favour with Senator Kutcher's subamendment, raise your hands.

All against, thumbs down.

Let's do it again. Keep your hand raised, those in favour of the subamendment proposed by Senator Kutcher.

La sénatrice Sorensen : Je comprends la différence. Ma question est la suivante : qui décide? La personne qui fait les tests sur les animaux ne peut-elle pas dire : « Ce n'est pas vraiment possible scientifiquement; je dois vraiment faire les tests de cette façon parce que dans mon esprit, selon mon expertise et au poste que j'occupe, je ne me fie pas à ces preuves scientifiques? »

La sénatrice Galvez : Je peux vous dire que cela dépendra, parce que j'ai aussi posé cette question au gouvernement. Qui décide à la fin? Qui réalise ce test? C'est probablement l'industrie qui réalisera le test et qui fournira l'information au gouvernement, qui à son tour prendra la décision.

La sénatrice McCallum : J'ai une question. Qu'est-ce qui vous a poussée à vous intéresser aux trois dernières lignes relatives aux tests sur les animaux? Qu'ont dit les témoins?

La sénatrice Galvez : Merci. N'oubliez pas que j'ai proposé un amendement visant à éliminer le mot « raffiner », mais cela a été conservé et nous avons donc « [...] de réduire, de raffiner [...] » et ceci. Cela ouvre la porte à la poursuite des tests sur les animaux alors que le gouvernement dit que c'est impossible. Donc, une autre façon de limiter cela, c'est de dire qu'il faut l'éviter lorsqu'il y a d'autres possibilités scientifiques. Pour aller un peu plus loin, je vais répéter ce que j'ai dit la dernière fois sur le fait que la science nous devance. La technologie vient au deuxième rang. Troisièmement, il y a nos politiques. Il a fallu 22 ans pour modifier la LCPE. Nous pensons donc que les choses vont changer. En fait, elles sont déjà en train de changer. Nous utilisons déjà la génomique — vous savez, les génomes, les cellules — plutôt que les organismes. C'est la voie que nous empruntons. Je pense qu'il faut être visionnaire et prendre cela en compte parce que ce projet de loi ne sera pas modifié au cours des 22 prochaines années; il faut être progressiste.

Le président : Merci.

La sénatrice McCallum : Nous avons aussi parlé de la cruauté dont souffrent les animaux pendant les tests. C'est ce qui m'a le plus marquée.

La sénatrice Galvez : Absolument, oui.

La sénatrice McCallum : D'accord.

Le président : Je pense que nous en avons assez entendu et que nous comprenons ce sur quoi nous votons. Nous pouvons voter sur le sous-amendement du sénateur Kutcher, tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement du sénateur Kutcher, levez la main.

Ceux qui sont contre, tournez le pouce vers le bas.

Refaisons-le. Que ceux qui sont en faveur du sous-amendement proposé par le sénateur Kutcher gardent la main levée.

All those against, thumbs down, please.

It's not adopted. Then we will go to the —

Senator Kutcher: Point of order: Senator Gold voted.

Senator Gold: I'm now confused. What was the call for the vote? I thought that [Technical difficulties].

The Chair: We can do a roll call if you want.

Senator Seidman: I think you need to do a roll call.

The Chair: We will pursue a roll call. Our clerk will organize it. Go ahead.

[Translation]

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Massicotte.

The Chair: Abstain.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Anderson.

Senator Anderson: Opposed.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Dalphond.

Senator Dalphond: Yes.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Galvez.

Senator Galvez: Opposed.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Gold.

Senator Gold: In favour.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Kutcher.

Senator Kutcher: In favour.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator McCallum.

Senator McCallum: Opposed.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Miville-Dechêne.

Senator Miville-Dechêne: Opposed.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Patterson.

Senator Patterson: In favour.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Seidman.

Senator Seidman: Yes, in favour.

Tous ceux qui sont contre, tournez le pouce vers le bas, s'il vous plaît.

Il n'est pas adopté. Nous passerons ensuite au...

Le sénateur Kutcher : J'invoque le règlement : le sénateur Gold a voté.

Le sénateur Gold : Je ne comprends pas. Sur quoi portait le vote? Je pensais que... [Difficultés techniques].

Le président : Nous pouvons procéder à un appel nominal si vous le voulez.

La sénatrice Seidman : Je pense qu'il faut procéder par appel nominal.

Le président : Nous allons procéder à un appel nominal. Notre greffière s'occupera de l'organisation. Allez-y.

[Français]

Mme Cardinal : L'honorable sénateur Massicotte.

Le président : Abstention.

Mme Cardinal : L'honorable sénatrice Anderson.

La sénatrice Anderson : Je n'appuie pas.

Mme Cardinal : L'honorable sénateur Dalphond.

Le sénateur Dalphond : Oui.

Mme Cardinal : L'honorable sénatrice Galvez.

La sénatrice Galvez : Contre.

Mme Cardinal : L'honorable sénateur Gold.

Le sénateur Gold : J'appuie.

Mme Cardinal : L'honorable sénateur Kutcher.

Le sénateur Kutcher : J'appuie.

Mme Cardinal : L'honorable sénatrice McCallum

La sénatrice McCallum : Contre.

Mme Cardinal : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne

La sénatrice Miville-Dechêne : Contre.

Mme Cardinal : L'honorable sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Pour.

Mme Cardinal : L'honorable sénatrice Seidman.

La sénatrice Seidman : Oui, je l'appuie.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Sorensen.

Senator Sorensen: In favour.

Ms. Cardinal: The Honourable Senator Verner.

Senator Verner: Opposed.

Ms. Cardinal: Abstention: 1. In favour: 6. Opposed: 5.

The Chair: Carried.

[English]

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion as amended? Agreed? Carried.

Will clause 3, as amended, carry? All in favour? Carried.

Senators, we will resume debate on clause 5. I invite Senator Miville-Dechêne to read out her amendment.

Senator Miville-Dechêne: I move:

That Bill S-5 be amended in clause 5, on page 4,

(a) by replacing line 5 with the following:

“— and the principle of non-regression; and”;

(b) by replacing lines 8 to 11 with the following:

“ment referred to in paragraph 2(1)(a.2).”.

Okay, this is hard to understand, so I will take my chart and show you what I’m doing. We are talking here about clause 5.1(2), and I’m proposing to get rid of, in English and in French, the last sentence of it. The sentence in question is (c): “. . . the balancing of that right with relevant factors, including social, economic, health and scientific factors.”

To be clear, we’re talking here about the right to a healthy environment, and we are in the part of the bill that talks about implementation. In this case, because we’re talking about implementation, I’m saying that the right to a healthy environment should not be qualified.

Why am I saying that? I will be consistent with what I said at the beginning of this study. In our law and in international law, rights are not qualified in that manner and they are qualified afterwards by courts. So in this case, we already made a compromise in the law itself by saying that this right would be subject to reasonable limitation. We refused the “unqualified right,” and we added “reasonable limitation.” At this point, since we are in implementation, we should not repeat that this right has limits.

Mme Cardinal : L’honorable sénatrice Sorensen.

La sénatrice Sorensen : J’appuie.

Mme Cardinal : L’honorable sénatrice Verner.

La sénatrice Verner : Contre.

Mme Cardinal : Abstention : 1. Pour : 6. Contre : 5.

Le président : C’est accepté.

[Traduction]

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion modifiée? D’accord? Adopté.

L’article 3 modifié est-il adopté? Que tous ceux qui sont pour se manifestent. Adopté.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous reprenons le débat sur l’article 5. J’invite la sénatrice Miville-Dechêne à lire son amendement.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 5, à la page 4, par substitution, aux lignes 9 à 12, de ce qui suit :

« nement sain visé à l’alinéa 2(1)a.2). ».

D’accord, c’est difficile à comprendre, alors je vais prendre mon tableau et vous montrer ce que je fais. Nous parlons ici du paragraphe 5.1(2), et je propose de supprimer, en anglais et en français, la dernière phrase. La phrase en question est à l’alinéa c) : « le soupèsément de ce droit avec des facteurs pertinents, notamment sociaux, économiques, scientifiques et relatifs à la santé. »

Soyons clairs, nous parlons ici du droit à un environnement sain, et nous sommes dans la partie du projet de loi qui porte sur la mise en œuvre. Dans ce cas-ci, parce qu’il s’agit de mise en œuvre, je dis que le droit à un environnement sain ne devrait pas être soumis à conditions.

Pourquoi dis-je cela? Je vais être cohérente avec ce que j’ai dit au début de cette étude. En droit canadien et en droit international, les droits ne sont pas soumis à condition de cette façon et ils le sont par la suite par les tribunaux. Donc, dans le cas présent, nous avons déjà fait un compromis dans la loi elle-même en disant que ce droit serait assujéti à une limite raisonnable. Nous avons refusé le « droit inconditionnel » et nous avons ajouté « limite raisonnable ». À ce stade, puisque nous sommes dans la mise en œuvre, nous ne devrions pas répéter que ce droit a des limites.

If we do that, we limit ourselves and this right even before anything happens, and I don't think it's the way to go.

The Chair: Are there any questions or comments?

Senator Kutcher: I have a subamendment —

Senator McCallum: Are you proposing to remove in the principle of non-regression?

Senator Miville-Dechêne: No. I mean (c). On page 4, line 9, the part starting with “The balancing of that right with relevant factors, including social, economic, health and scientific factors,” and in French —

Senator McCallum: Okay.

Senator Miville-Dechêne: You may not need the French part. I'm only proposing to get rid of “balancing.” We had a debate earlier.

Senator McCallum: Yes.

Senator Miville-Dechêne: If you put “balancing,” it means that it's not a right without qualification. It would have to be balanced. It reduces this right.

Senator McCallum: Okay.

Senator Patterson: I would like to ask the officials — I presume it would be Mr. Moffet — about the phrase “referring to social, economic, health and scientific factors” and whether there was a source for that phrasing based on CEPA or the broader legislative context. What was the government's rationale for including those words, please? Thank you.

John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada: We included those words in two places, one of which has now been removed and replaced with the concept of reasonable limits. Those words were echoed here. I'll make two points about that.

The first point is that the reason for enumerating or listing those concepts was to be clear that there are a range of factors that may limit the implication of the right on a case-by-case basis. Social, economic, health and scientific considerations are ones that we account for routinely in implementing CEPA and in making all environmental and health protection decisions.

Si nous faisons cela, nous nous limitons et nous limitons ce droit avant même que quoi que ce soit ne se produise, et je ne pense pas que ce soit la bonne façon de procéder.

Le président : Y a-t-il des questions ou des commentaires?

Le sénateur Kutcher : J'ai un sous-amendement...

La sénatrice McCallum : Proposez-vous de supprimer le principe de non-régression?

La sénatrice Miville-Dechêne : Non. Je parle de l'alinéa c). À la page 4, ligne 10 : « le soupègement de ce droit avec des facteurs pertinents, notamment sociaux, économiques, scientifiques et relatifs à la santé. », et en français...

La sénatrice McCallum : D'accord.

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous n'aurez peut-être pas besoin de la version française. Je propose seulement de supprimer le mot « soupègement ». Nous avons eu un débat à ce sujet.

La sénatrice McCallum : Oui.

La sénatrice Miville-Dechêne : Si vous utilisez le mot « soupègement », cela signifie que ce n'est pas un droit inconditionnel. Il faudrait que ce soit soupesé. Cela réduit ce droit.

La sénatrice McCallum : D'accord.

Le sénateur Patterson : J'aimerais poser une question aux fonctionnaires — je suppose que ce sera M. Moffet qui répondra — au sujet de l'expression faisant référence à des « facteurs pertinents, notamment sociaux, économiques, scientifiques et relatifs à la santé » et savoir si cette formulation est fondée sur la LCPE ou sur le contexte législatif plus large. Pourquoi le gouvernement a-t-il inclus ce libellé, s'il vous plaît? Merci.

John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada : Nous avons inclus ce libellé à deux endroits, dont l'un a été supprimé et remplacé par le concept des limites raisonnables. Cette formule a été reprise ici. J'ai deux choses à dire à ce sujet.

Le premier point, c'est que nous avons énuméré ces concepts afin d'indiquer clairement qu'il y a une série de facteurs qui peuvent limiter les répercussions du droit au cas par cas. Nous tenons régulièrement compte des considérations sociales, économiques, scientifiques et de santé dans la mise en œuvre de la LCPE et dans la prise de toutes les décisions en matière de protection de l'environnement et de la santé.

The second point is: So why are they included here? They are included here not to reinforce the point that there are specific limitations. They are included here to require that the implementation framework that is to be developed must explain how the government intends to account for those factors.

What we have now is no listing of those factors, which the committee has decided on, but there is still a reference to “subject to reasonable limits.” What we are trying to do here is say, “Okay, you now have to write an implementation framework.” Among other things, an implementation framework needs to tell the world how you’re going to account for that broad concept.

Again, it’s not to doubly reinforce these limits; it’s to explain in more detail than is in the legislation how the government will account for those factors. Removing this won’t change the authority of the government to account for these factors, but it may limit our ability to write a framework that explains publicly how we will do it.

Senator Kutcher: Thank you to Senator Miville-Dechêne for her amendment. I have a subamendment to your amendment, senator. Could I bring that forward at this point? We had mentioned earlier the other day adding the issue of intergenerational equity, which was an important one. That would go in 2(a), which would read, “. . . the principle of non-regression and the principle of intergenerational equity,” so it would strengthen that component and be consistent with what I had said earlier.

I would add another to (c). I would change the current (c) to this (c), using the language that we had already used earlier in the bill to align this subsection with the previous language of the bill, and what I would propose here is that (c) would become “. . . the reasonable limits to which that right is subject.” It’s the same language that we used earlier in the bill. It’s consistent with what’s already in the bill. It aligns this section with the rest of the bill.

It’s slightly different. We had earlier discussions, and I was able to bring this amendment more into line with what some other senators around the table felt was moving in that direction.

The Chair: If I’m correct, you’re amending Senator Miville-Dechêne’s amendment?

Senator Kutcher: I am. I added the principle of intergenerational equity in (a), and I brought “reasonable limits” to (c). Senator Miville-Dechêne took out (c), so —

The Chair: I’ve got some copies here, but am I correct that we have not received a copy of those amendments?

Deuxièmement, pourquoi ces concepts sont-ils inclus ici? Ce n’est pas pour insister sur le fait qu’il y a des limites précises. Ces concepts sont inclus ici pour exiger que le cadre de mise en œuvre qui sera élaboré explique comment le gouvernement entend tenir compte de ces facteurs.

À l’heure actuelle, nous n’avons pas de liste de ces facteurs, ce sur quoi le comité s’est prononcé, mais il est toujours question de « limites raisonnables ». Nous essayons de dire : « D’accord, vous devez maintenant rédiger un cadre de mise en œuvre. » Entre autres choses, un cadre de mise en œuvre doit indiquer à tout le monde comment vous allez tenir compte de ce vaste concept.

Je le répète, il ne s’agit pas de renforcer doublement ces limites; il s’agit d’expliquer plus en détail que ne le fait la loi comment le gouvernement tiendra compte de ces facteurs. Le retrait de cette formule ne changera pas le pouvoir du gouvernement de tenir compte de ces facteurs, mais pourrait limiter notre capacité de rédiger un cadre qui explique publiquement comment nous allons procéder.

Le sénateur Kutcher : Je remercie la sénatrice Miville-Dechêne de son amendement. J’ai un sous-amendement à votre amendement, madame la sénatrice. Est-ce que je peux en parler maintenant? L’autre jour, nous avons parlé d’ajouter la question de l’équité intergénérationnelle, qui est importante. Cela figurerait à l’alinéa 2a), qui se lirait comme suit : « présente loi, tels que le principe de non-régression, le principe de l’équité intergénérationnelle et », de sorte que cela renforcerait cette composante et serait conforme à ce que j’ai dit plus tôt.

J’en ajouterais un autre à l’alinéa c). Je remplacerais l’alinéa c) actuel en utilisant le libellé que nous avons déjà utilisé dans le projet de loi pour harmoniser ce paragraphe avec le reste, et je propose que l’alinéa c) devienne « [...] les limites raisonnables à ce droit » C’est le même libellé que nous avons utilisé précédemment dans le projet de loi. C’est conforme à ce qui s’y trouve déjà et harmonise cet article avec le reste du projet de loi.

C’est légèrement différent. Nous en avons déjà parlé, et j’ai pu rendre cet amendement plus conforme à ce que d’autres sénateurs autour de la table estimaient être la direction à suivre.

Le président : Si je ne m’abuse, vous modifiez l’amendement de la sénatrice Miville-Dechêne?

Le sénateur Kutcher : Oui. J’ai ajouté le principe de l’équité intergénérationnelle à l’alinéa a), et j’ai ajouté les « limites raisonnables » à l’alinéa c). La sénatrice Miville-Dechêne a supprimé l’alinéa c), donc...

Le président : J’ai quelques exemplaires d’amendements sous les yeux, mais ai-je raison de dire que nous n’avons pas reçu de copie des amendements que vous proposez?

Senator Kutcher: I was going to move an amendment, but there were differences to how people moved.

The Chair: Have we received a copy in writing of your amendment?

Senator Kutcher: This is a subamendment.

The Chair: I appreciate that.

Senator Kutcher: I'm just saying it right now. Add "... the reasonable limits to which that right is subject."

The Chair: Do you also have a copy in French for us?

Senator Seidman: It is slightly changed, but at least we have something. Senator Kutcher sent us an amendment which he's now turning into a subamendment, slightly changed.

The Chair: I think it's an amendment, not a subamendment.

Senator Kutcher: No, no. I'm sub-amending Senator Miville-Dechêne's amendment.

The Chair: So you're accepting her amendment? But you're making some —

Senator Kutcher: No, I'm sub-amending hers.

Senator Galvez: It's the same thing that happened before. It's the same thing.

Senator Dalphond: Senator Kutcher is proposing to amend paragraph (a). Nobody else is proposing to amend paragraph (a). Can we deal with this amendment and then move to (c)?

For (c), there are two options. There is Senator Miville-Dechêne's option of removing (c) or Senator Kutcher's option of replacing (c).

Senator Miville-Dechêne: We will have more consensus on (a) on the generations than on (c). Could we do that in terms of procedure?

Senator Kutcher: I don't know. I'm fine with it.

The Chair: I'm not sure. This committee can do what it wants, but to be in proper order, I suspect we must stand on it until you get us a copy in French and English and we know

Le sénateur Kutcher : J'allais proposer un amendement, mais il y avait des différences avec les amendements proposés par les gens.

Le président : Avons-nous reçu une copie écrite de votre amendement?

Le sénateur Kutcher : Il s'agit d'un sous-amendement.

Le président : Je comprends cela.

Le sénateur Kutcher : Je n'en fais la proposition que maintenant. Il s'agit d'ajouter « [...] les limites raisonnables à ce droit ».

Le président : Avez-vous aussi une copie en français pour nous?

La sénatrice Seidman : C'est légèrement modifié, mais au moins nous avons quelque chose. Le sénateur Kutcher nous a envoyé un amendement qu'il est en train de transformer en sous-amendement, légèrement modifié.

Le président : Je pense que c'est un amendement, pas un sous-amendement.

Le sénateur Kutcher : Non, non. Je propose de modifier l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne.

Le président : Vous acceptez donc son amendement? Mais vous...

Le sénateur Kutcher : Non, je propose de modifier son amendement

La sénatrice Galvez : C'est la même chose qui s'est produite auparavant. C'est la même chose.

Le sénateur Dalphond : Le sénateur Kutcher propose de modifier l'alinéa a). Personne d'autre ne propose de modifier l'alinéa a). Pouvons-nous traiter de cet amendement et passer ensuite à l'alinéa c)?

Pour l'alinéa c), il y a deux possibilités. Il y a la proposition de la sénatrice Miville-Dechêne de le supprimer, et celle du sénateur Kutcher de le remplacer.

La sénatrice Miville-Dechêne : Nous aurons plus de chances d'atteindre le consensus sur l'alinéa a) concernant l'équité intergénérationnelle que sur l'alinéa c). La procédure nous permet-elle de le faire?

Le sénateur Kutcher : Je ne sais pas. Cela ne me pose pas de problème.

Le président : Je ne suis pas sûr. Le comité peut faire ce qu'il veut, mais pour que ce soit en bonne et due forme, je suppose que nous devons réserver la motion jusqu'à ce que vous nous

exactly what you're proposing. You say it's a subamendment, but it kills the amendment. Let's get the document in English and French in both copies and proceed. We will come back here.

Senator Kutcher, did you not also have another amendment —

Senator Kutcher: I will stand on all of section 5, because Senator Galvez also has something on it.

The Chair: We also have Senator McCallum.

Senator McCallum: It will depend on what we vote on.

The Chair: Do you also want to stand it?

Senator McCallum: Yes.

The Chair: We're on S5-5-4-11.

Senator Galvez: I can go with mine.

The Chair: We are on RG-S5-5-4-11.

Senator Seidman: We're leaving everything else for now?

The Chair: Yes, we stood on the others. Senator Galvez, the floor is yours.

Senator Galvez: I move:

That Bill S-5 be amended in clause 5, on page 4,

(a) by replacing line 8 with the following:

“ment referred to in paragraph 2(1)(a.2);”;

(b) by replacing line 11 with the following:

“tors; and

(d) the legal mechanisms by which the right to a healthy environment will be implemented and made enforceable.”.

This amendment adds a new item, which is: “(d), the legal mechanisms by which the right to a healthy environment will be implemented and made enforceable.” I tried to give power to implement this framework.

My rationale is as follows: Right now as it stands, and following on the previous discussion, the right to a healthy environment is neither defined nor enforceable. Bill S-5 instructs the minister to develop an implementation framework to define the principles to be considered, the research to support the

obteniez une copie en français et en anglais et que nous sachions exactement ce que vous proposez. Vous dites que c'est un sous-amendement, mais cela défait l'amendement. Attendons d'avoir le document en anglais et en français dans les deux exemplaires et continuons. Nous y reviendrons.

Sénateur Kutcher, n'aviez-vous pas aussi un autre amendement...

Le sénateur Kutcher : Je vais réserver l'ensemble de l'article 5, car la sénatrice Galvez a aussi quelque chose à proposer à ce sujet.

Le président : Il y a également la sénatrice McCallum.

La sénatrice McCallum : Cela dépendra de ce sur quoi nous voterons.

Le président : Voulez-vous également le réserver?

La sénatrice McCallum : Oui.

Le président : Nous en sommes à l'amendement S5-5-4-11.

La sénatrice Galvez : Je peux aller de l'avant avec mon amendement.

Le président : Nous en sommes au RG-S5-5-4-11.

La sénatrice Seidman : Nous laissons de côté tout le reste pour l'instant?

Le président : Oui, nous avons réservé les autres. Madame la sénatrice Galvez, vous avez la parole.

La sénatrice Galvez : Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 5, à la page 4, par substitution, à la ligne 12, de ce qui suit :

« et relatifs à la santé;

d) les mécanismes juridiques par lesquels le droit à un environnement sain sera mis en œuvre et deviendra exécutoire. ».

Cet amendement ajoute un nouvel élément, soit « d) les mécanismes juridiques par lesquels le droit à un environnement sain sera mis en œuvre et deviendra exécutoire ». J'ai essayé de donner le pouvoir de mettre en œuvre ce cadre.

Mon raisonnement est le suivant : à l'heure actuelle, et pour faire suite à la discussion précédente, le droit à un environnement sain n'est pas défini ni exécutoire. Le projet de loi S-5 donne instruction au ministre d'élaborer un cadre de mise en œuvre pour définir les principes à prendre en considération,

protection of the right and the factors by which the right must be balanced, but it does not instruct the minister to provide a legal mechanism allowing Canadians to actually benefit from this eventual right. Without a legal mechanism to ensure the right can be guaranteed, the right to a healthy environment becomes meaningless.

So this amendment doesn't create the legal mechanism; it asks the government to work on that.

Those are my reasons.

Maybe you will remember that several witnesses were very concerned about this issue — that the right to a healthy environment was just lying there but with no meaning to be implemented or made enforceable. That's why I'm adding this amendment.

The Chair: Thank you.

Senator Kutcher: I would propose a subamendment to that to read instead of (b), as Senator Galvez has proposed, (d) would be "mechanisms to support the protection of that right," which is a wider construct.

The Chair: So it removes her (d) completely?

Senator Kutcher: It removes her (d) and puts instead "mechanisms to support the protection of that right," which is a wider construct and allows very different kinds of mechanisms to support the —

The Chair: Did we receive a copy of your proposed amendment in French and English?

Senator Kutcher: It's not an amendment; it's a subamendment.

They could be legal or other kinds of mechanisms; it could be regulatory mechanisms. It could be other kinds of mechanisms.

The Chair: I think the concept is pretty simple.

Senator Kutcher: It's a wider concept. It includes legal but adds regulatory and other concepts to it.

Ms. Cardinal: We will send it by email to those who are virtual.

The Chair: Can we vote on it?

Ms. Cardinal: I would wait until everybody gets a copy.

la recherche à l'appui de la protection du droit et les facteurs par lesquels le droit doit être équilibré, mais il n'ordonne pas au ministre d'établir un mécanisme juridique permettant aux Canadiens de bénéficier de ce droit éventuel. En l'absence d'un mécanisme juridique faisant en sorte que le droit peut être garanti, le droit à un environnement sain perd tout son sens.

Donc, cet amendement ne crée pas le mécanisme juridique; il demande au gouvernement d'y travailler.

Voilà mon raisonnement.

Vous vous souviendrez peut-être que plusieurs témoins étaient très préoccupés par cette question, à savoir que le droit à un environnement sain existe, mais sans intention de le mettre en œuvre ou de le rendre exécutoire. C'est pourquoi j'ajoute cet amendement.

Le président : Merci.

Le sénateur Kutcher : Je propose un sous-amendement pour remplacer la deuxième proposition de la sénatrice Galvez, l'alinéa d) deviendrait « les mécanismes à l'appui de la protection de ce droit », qui est un concept plus large.

Le président : Est-ce que cela élimine complètement l'alinéa d) proposé par la sénatrice?

Le sénateur Kutcher : Cela supprime son alinéa d) et le remplace par « les mécanismes à l'appui de la protection de ce droit », qui est un concept plus large et permet des types très différents de mécanismes pour soutenir la...

Le président : Avons-nous reçu une copie de l'amendement que vous proposez en français et en anglais?

Le sénateur Kutcher : Ce n'est pas un amendement; c'est un sous-amendement.

Il pourrait s'agir de mécanismes juridiques ou autres; il pourrait s'agir de mécanismes réglementaires. Il pourrait s'agir d'autres types de mécanismes.

Le président : Je pense que le concept est assez simple.

Le sénateur Kutcher : C'est un concept plus vaste. Il inclut les aspects juridiques, mais y ajoute les aspects réglementaires et autres.

Mme Cardinal : Nous allons l'envoyer par courriel à ceux qui participent à distance.

Le président : Pouvons-nous passer au vote?

Mme Cardinal : Il faudrait attendre que tout le monde en ait une copie.

Senator McCallum: — term enforceable because the First Nations have worried about it because the laws are not enforceable on First Nations' lands and where First Nations live.

Does your amendment have any enforceability in it, and if it does, could you explain it?

Senator Kutcher: The enforcement of the act is in a different section of the act; the enforcement mechanisms of the act are not in the implementation framework. This is talking about what the implementation framework should address. It's not the enforcement of the act; that's in a different part of the act.

What I have suggested is that the legal mechanisms be replaced by "mechanisms," which could be legal, regulatory and other mechanisms that will uphold the right.

Senator McCallum: Okay, and then the enforcement comes later?

Senator Kutcher: The enforcement is elsewhere, yes.

The Chair: We did receive a copy. We will send it shortly — in seconds, hopefully. A copy will be sent to Senator Patterson and other people who are online.

If senators want, maybe for the sake of efficiency, we should just stand on it.

Senator Galvez: No, we cannot stand on everything.

I would like to make a comment and leave it on the record. So far these subamendments that Senator Kutcher is bringing go in the same line, but they are weaker and they are diluting the effort.

At the end, probably, the government will win, we will vote and this will continue in this fashion. But I want to express that we are not going to touch this bill in the next 20 years, and that we should try to be as strong as possible, and as specific and as descriptive as possible. By diluting it, we are not attaining that.

I just wanted to put that on the record.

The Chair: Now you can take a look at the proposed subamendments. I think it is quite simple, but it's important you see it in writing because we're going to vote on it.

La sénatrice McCallum : ... le terme exécutoire, car les Premières Nations s'en sont émues parce que les lois ne sont pas applicables sur les terres des Premières Nations et là où vivent les Premières Nations.

Votre amendement est-il exécutoire et, le cas échéant, pourriez-vous nous l'expliquer?

Le sénateur Kutcher : Ce qui concerne l'application de la loi se trouve dans un autre article; les mécanismes d'application de la loi ne font pas partie du cadre de mise en œuvre. Il s'agit de ce que le cadre de mise en œuvre devrait aborder. Il ne s'agit pas de l'application de la loi; cela se trouve dans une autre partie de la loi.

J'ai suggéré que les mécanismes juridiques soient remplacés par des « mécanismes », qui pourraient être des mécanismes juridiques, réglementaires et autres qui maintiendraient le droit.

La sénatrice McCallum : D'accord, puis l'application de la loi viendra plus tard?

Le sénateur Kutcher : Ce qui concerne l'application de la loi se trouve ailleurs, oui.

Le président : Nous en avons reçu une copie. Nous l'enverrons sous peu — dans quelques secondes, espérons-le. Une copie sera envoyée au sénateur Patterson et aux autres personnes qui sont en ligne.

Si les sénateurs sont d'accord, peut-être que pour des raisons d'efficacité nous devrions simplement réserver la question.

La sénatrice Galvez : Non, nous ne pouvons pas tout réserver.

J'aimerais faire une observation et la consigner au compte rendu. Jusqu'à maintenant, les sous-amendements proposés par le sénateur Kutcher vont dans le même sens que les amendements, mais ils sont plus faibles et diluent les efforts.

À la fin, probablement, le gouvernement gagnera, nous voterons et cela va continuer de cette façon. Mais je tiens à dire que nous n'allons pas toucher à ce projet de loi au cours des 20 prochaines années et que nous devrions essayer d'être le plus fort possible, le plus précis et le plus descriptif possible. Ce n'est pas en diluant les choses que nous y arriverons.

Je voulais simplement que cela figure au compte rendu.

Le président : Vous pouvez maintenant jeter un coup d'œil aux sous-amendements proposés. Je pense que c'est assez simple, mais il est important que vous les voyiez par écrit parce que nous allons voter dessus.

Senator Dalphond: The proposal does not exclude that it could be a legal mechanism; it could be a regulatory mechanism or any kind of mechanism —

Senator Kutcher: Exactly.

Senator Dalphond: — including a legal mechanism.

Senator Kutcher: Yes.

I disagree with Senator Galvez. It doesn't weaken it. It's making it wider. It also uses —

The Chair: I think we are all repeating ourselves. I think we understand exactly what it says. Therefore, let's go to the vote on the subamendment. All those in favour of the subamendment, please raise your hands.

Ms. Cardinal: Seven for.

The Chair: All those against, thumbs down.

Ms. Cardinal: Four against.

The Chair: It is carried. That's the subamendment.

Ms. Cardinal: Yes.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment, as amended? All in favour, raise your hand. Thank you. Anybody against? Passed.

Ms. Cardinal: It's amended. He amended her amendment.

The Chair: Okay. Let's proceed with Senator Patterson. I think he also had a proposed amendment to this clause.

Senator Patterson: Yes, I have an amendment that would create a new clause 5.1 on page 4. The amendment would be as follows:

That Bill S-5 be amended on page 4 by adding the following after line 19:

“5.1 (1) Subsection 13(1) of the Act is amended by striking out “and” at the end of paragraph (b) and by adding the following after paragraph (c):

(d) any proposed, completed or ongoing activities or actions for each substance on the Domestic Substances List; and

(e) any proposed or implemented preventive or control measures for each substance on the Domestic Substances List.

Le sénateur Dalphond : La proposition n'exclut pas qu'il pourrait s'agir d'un mécanisme juridique; il pourrait s'agir d'un mécanisme de réglementation ou de tout autre type de mécanisme...

Le sénateur Kutcher : Exactement.

Le sénateur Dalphond : ... y compris un mécanisme juridique.

Le sénateur Kutcher : Oui.

Je ne suis pas d'accord avec la sénatrice Galvez. Le sous-amendement ne l'affaiblit pas, au contraire il l'élargit. Il utilise également...

Le président : Je pense que nous sommes tous en train de nous répéter. Il me semble que nous comprenons exactement ce que dit le sous-amendement. Passons donc au vote. Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement lèvent la main.

Mme Cardinal : Sept pour.

Le président : Que tous ceux qui s'y opposent pointent le pouce vers le bas.

Mme Cardinal : Quatre contre.

Le président : Il est adopté. Je parle du sous-amendement.

Mme Cardinal : Oui.

Le président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement modifiée? Tous ceux qui sont pour, levez la main. Merci. Quelqu'un est contre? Adopté.

Mme Cardinal : Il est modifié. L'amendement de la sénatrice a été modifié.

Le président : D'accord. Poursuivons avec le sénateur Patterson. Je crois qu'il avait également proposé un amendement à cet article.

Le sénateur Patterson : Oui, j'ai un amendement qui créerait un nouvel article 5.1 à la page 4. L'amendement serait le suivant :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à la page 4, par adjonction, après la ligne 18, de ce qui suit :

« 5.1 (1) Le paragraphe 13(1) de la même loi est modifié par adjonction, après l'alinéa c), de ce qui suit :

d) toute activité ou mesure proposée, terminée ou en cours pour chaque substance inscrite sur la liste intérieure;

e) toute mesure de prévention ou de contrôle proposée ou mise en œuvre pour chaque substance inscrite sur la liste intérieure.

(2) Subsection 13(2) of the Act is replaced by the following:

(2) The Minister may determine the form of the Environmental Registry, how it is to be kept and how access to it is to be provided, so long as the registry is maintained in the form of a searchable electronic database.”.

May I speak to the amendment, Mr. Chair?

The Chair: Senator Patterson, your amendment closely resembles the amendment of Senator Galvez. Before we have further debate, I think we should pause and you should have a discussion together and say which one of the two we should vote on or consider. Basically, I think you're at the same spot. How would you like to proceed?

Senator Galvez: Thank you so much, Senator Patterson. I like your amendment and I'm ready to support it. I have a couple of things, though. I think I could sub-amend yours, following the example of my colleagues. I am a fast learner.

The Chair: Senator Patterson, is that okay?

Senator Patterson: I have an open mind, yes.

Senator Galvez: If you compare your amendment with my amendment, I added “international instrument to which Canada is a signatory that applies in respect of that substance.” That is just to add that Canada belongs to many other international organizations and, for that reason, we have to respect that. Actually, you raised this issue during the course of the discussions.

The second addition is to add that “the registry is maintained in the form of a publicly accessible and searchable electronic database.” I hope you will accept my subamendment.

Senator Patterson: We're on the same wavelength, Senator Galvez.

Senator Galvez: Perfect.

Senator Patterson: I'm open to her refinements and maybe improvements to my amendment. I don't know how we'd do that procedurally, though, Mr. Chair.

The Chair: I think we have two solutions. We have received proposed amendments from both you and Senator Galvez. If you think hers is more complete, then we should deal with her amendment. If you think yours is more complete, then you have to convince Senator Galvez which one to deal with.

(2) Le paragraphe 13(2) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(2) Le ministre peut fixer les modalités de forme, de tenue et d'accès du Registre, pourvu que celui-ci soit sous la forme d'une base de données électronique consultable. ».

Puis-je parler de l'amendement, monsieur le président?

Le président : Monsieur le sénateur Patterson, votre amendement ressemble beaucoup à celui de la sénatrice Galvez. Avant de poursuivre le débat, je pense que nous devrions faire une pause et que vous devriez avoir une discussion pour déterminer lequel des deux nous devrions mettre aux voix ou examiner. Pour l'essentiel, je pense que vous êtes sur la même ligne. Comment voulez-vous procéder?

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup, monsieur le sénateur Patterson. J'aime votre amendement et je suis prête à l'appuyer. J'ai cependant deux ou trois choses à dire. Je pense que je pourrais modifier le vôtre en suivant l'exemple de mes collègues. J'apprends vite.

Le président : Monsieur le sénateur Patterson, cela vous convient-il?

Le sénateur Patterson : J'ai l'esprit ouvert, oui.

La sénatrice Galvez : Si vous comparez votre amendement au mien, j'ai ajouté « instrument international auquel le Canada est signataire et qui s'applique à l'égard de cette substance ». C'est simplement pour ajouter que le Canada fait partie de plusieurs autres organisations internationales et que, pour cette raison, il faut respecter cela. En fait, vous avez soulevé cette question au cours des discussions.

Le deuxième ajout est le suivant : « celui-ci soit sous la forme d'une base de données électronique consultable et accessible au public ». J'espère que vous accepterez mon sous-amendement.

Le sénateur Patterson : Nous sommes sur la même longueur d'onde, madame la sénatrice Galvez.

La sénatrice Galvez : Parfait.

Le sénateur Patterson : Je suis ouvert à ce que la sénatrice apporte des précisions et peut-être des améliorations à mon amendement. Je ne sais pas comment nous pourrions procéder, monsieur le président.

Le président : Je pense que nous avons deux solutions. Nous avons reçu des propositions d'amendements de votre part et de la part de la sénatrice Galvez. Si vous pensez que son amendement est plus complet, nous devrions l'examiner. Si vous pensez que le vôtre est plus complet, alors vous devez convaincre la sénatrice Galvez.

Are you proposing to go with her amendment, which is No. 21 in our package? Or will we go with No. 20, which is Senator Patterson's amendment? Senator Patterson, are you comfortable in supporting Senator Galvez's proposed amendment, which is RG-S5-5.1-4-19, No. 21 in our book?

Senator Patterson: I'm just looking at it. It includes everything that was in my amendment with the addition of the international aspect and the reference to "publicly searchable." Otherwise, it includes everything in my amendment. Do I understand that correctly, Senator Galvez?

Senator Galvez: Yes.

Senator Patterson: I'm a reasonable guy. That sounds good to me. However, I would like to explain the rationale for the two amendments that we're looking at, Mr. Chair, for the record. May I give the background here? It sounds like there is a positive appetite in the committee, but I would like to justify the amendment with a brief explanation. May I do so?

The Chair: I have no problem with that, but, Senator Patterson, I have learned in life that sometimes when you have more information, you complicate things more than going home with a trophy. I think we're ready to vote on it and there is a positive feeling — unless you want to sell that away.

Senator Patterson: I won't take any chances. I will go with calling the question.

The Chair: We need someone to read the motion completely.

Senator Galvez: I move:

That Bill S-5 be amended on page 4 by adding the following after line 19:

"5.1 (1) Subsection 13(1) of the Act is amended by striking out "and" at the end of paragraph (b), by adding "and" at the end of paragraph (c), and by adding the following after that paragraph:

(d) for each substance on the Domestic Substances List,

(i) every action, process, decision, assessment, request or activity - however called – that is carried out in relation to the substance under any provision of this Act, whether it has occurred, is in progress, or is proposed; and

(ii) every international instrument to which Canada is a signatory that applies in respect of that substance.

Proposez-vous d'adopter son amendement, qui est le n° 21 de notre liasse? Ou allons-nous adopter la motion n° 20, qui est l'amendement du sénateur Patterson? Monsieur le sénateur Patterson, êtes-vous d'accord pour appuyer l'amendement proposé par la sénatrice Galvez, soit le RG-S5-5.1-4-19, le n° 21 dans notre liasse?

Le sénateur Patterson : J'y jette un coup d'œil. Cela reprend tout ce qui était dans mon amendement avec l'ajout de la dimension internationale et la mention « consultable et accessible au public ». À part cela l'ensemble du contenu de mon amendement s'y trouve. Ai-je bien compris, madame la sénatrice Galvez?

La sénatrice Galvez : Oui.

Le sénateur Patterson : Je suis un homme raisonnable. Cela me semble bien. Cependant, j'aimerais expliquer la raison d'être des deux amendements que nous examinons, monsieur le président, aux fins du compte rendu. Puis-je vous donner le contexte? Il semble y avoir une volonté positive au sein du comité, mais j'aimerais justifier l'amendement par une brève explication. Puis-je le faire?

Le président : Cela ne me pose aucun problème, mais, sénateur Patterson, j'ai appris que parfois dans la vie, lorsqu'on a davantage d'information, cela peut apporter des complications plus qu'autre chose. Je pense que nous sommes prêts à voter et qu'il y a un sentiment positif — à moins que vous ne vouliez prendre le risque.

Le sénateur Patterson : Je ne prendrai aucun risque. Je vais mettre la question aux voix.

Le président : Il faut que quelqu'un lise la motion au complet.

La sénatrice Galvez : Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à la page 4, par adjonction, après la ligne 18, de ce qui suit :

« 5.1 (1) Le paragraphe 13(1) de la même loi est modifié par adjonction, après l'alinéa c), de ce qui suit :

d) pour chaque substance inscrite sur la liste intérieure :

(i) tout acte, processus, décision, évaluation, demande ou activité – quelle qu'en soit la désignation – mené à l'égard d'une substance en vertu d'une disposition de la présente loi, qu'il soit terminé, en cours ou proposé;

(ii) tout instrument international auquel le Canada est signataire et qui s'applique à l'égard de cette substance.

(2) Subsection 13(2) of the Act is replaced by the following:

(2) The Minister may determine the form of the Environmental Registry and how it is to be kept, so long as the registry is maintained in the form of a publicly-accessible and searchable electronic database.”.

Senator Dalphond: Would it be better to say that your beginning is 5.2 instead of 5.1? We already have a 5.1 on the previous page, page 3, which is the framework.

Ms. Cardinal: I think the Law Clerk’s office can —

Senator Dalphond: It’s coming, so it will be 5.2.

Senator Galvez: We will have a motion, yes.

The Chair: If there are no other comments, we will go to a vote.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Those in favour, raise your hands; those against, thumbs down. So carried.

We will stand clause 5 and come back to it later.

Shall clause 6 carry? I’m not aware of any amendments. Therefore, can we go to a vote? All those in favour of clause 6, raise your hands.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Against? So carried.

Shall clause 7 carry? I think, Senator Patterson, you have an amendment.

Senator Patterson: Yes, Mr. Chair.

I move:

That Bill S-5 be amended in clause 7, on page 4, by adding the following after line 33:

“(3.2) The Ministers shall conduct research or studies relating to radiofrequency electromagnetic radiation, methods related to its detection, methods to determine its actual or likely short-term or long-term effects on the environment and human health, and preventive, control and abatement measures to deal with it — as well as alternatives to its use — to protect the environment and human health.”.

May I speak to the amendment, Mr. Chair?

The Chair: Please do.

(2) Le paragraphe 13(2) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(2) Le ministre peut fixer les modalités de forme, de tenue et d’accès du Registre, pourvu que celui-ci soit sous la forme d’une base de données électronique consultable et accessible au public. ».

Le sénateur Dalphond : Serait-il préférable de dire que vous commencez par l’article 5.2 au lieu de l’article 5.1? Nous avons déjà un article 5.1 à la page précédente, la page 3, qui est le cadre.

Mme Cardinal : Je pense que le bureau du légiste peut...

Le sénateur Dalphond : Ça s’en vient. Ce sera donc 5.2.

La sénatrice Galvez : Nous aurons une motion, oui.

Le président : S’il n’y a pas d’autres commentaires, nous allons passer aux voix.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion d’amendement? Ceux qui sont pour, levez la main; ceux qui sont contre, baissez le pouce. Motion adoptée.

Nous allons réserver l’article 5 et y revenir plus tard.

L’article 6 est-il adopté? Je ne suis au courant d’aucun amendement. Pouvons-nous donc passer au vote? Que tous ceux qui sont en faveur de l’article 6 lèvent la main.

Des voix : Convenu.

Le président : Contre? Adopté.

L’article 7 est-il adopté? Je crois, sénateur Patterson, que vous avez un amendement.

Le sénateur Patterson : Oui, monsieur le président.

Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 7, à la page 4, par adjonction, après la ligne 32, de ce qui suit :

« (3.2) Les ministres effectuent des recherches ou des études sur le rayonnement électromagnétique de radiofréquences, les méthodes de détection de celui-ci et de détermination de ses effets — actuels ou potentiels, à court ou à long terme — sur l’environnement et la santé humaine, les mesures de prévention et de lutte contre ses effets, ainsi que les solutions de rechange à son utilisation afin de protéger l’environnement et la santé humaine ».

Puis-je parler de l’amendement, monsieur le président?

Le président : Oui, je vous en prie.

Senator Patterson: Thank you. This amendment uses the language proposed by several groups in their briefs and in the white paper by Prevent Cancer Now and Canadians for Safe Technology.

I remind committees members of Dr. Sears' intervention on this topic where she told us that:

Safety Code 6 applies to human exposures, and it's based upon six-minute exposure times. There have been concerns that Safety Code 6 may not be protective of human health, but I'm putting that aside right now because when we looked at the regulatory framework for birds, bees and various insects, every kind of biota apart from humans is being affected by the radiofrequency radiation. There is no assessment, and this was confirmed by Environment and Climate Change Canada. They're not doing any research on this. So, we provided the Senate a white paper specifically on this issue.

There are regulations. There is the Radiation Emitting Devices Act. That act and the regulations under it actually refer to CEPA and the Species at Risk Act and other environmental legislation, which is all completely silent on this issue. There is this recognition that there should be some kind of environmental protection for non-human species, but it's an empty basket. There is nothing there at all.

In 2018, The Lancet Planetary Health published research showing that the ambient exposures — the peak exposures, which are kind of like the bullets out of the gun, so they are important — have gone up by a factor of a quintillion — that's a one with 18 zeros after it. It's unimaginable how much this radiation has increased, and the radiation can also work along with chemicals. It can magnify the effects of chemical toxicities. So while we are seeing rapidly decreasing populations of insects, birds and other small wildlife, and we're ascribing that to insecticides and chemicals, it's quite probable that radiofrequency radiation is an important contributor to what we're actually seeing in terms of biodiversity loss.

It's a very simple proposal that this shall be studied by the relevant ministers. Thank you.

Senator Kutcher: I want to thank Senator Patterson for raising this really important issue, but I'm afraid that it's out of scope for the bill. RFEMR is an important issue, but it doesn't qualify as a substance under the act. The act defines a substance as “. . . any distinguishable kind of organic or inorganic matter . . .” But radiation is not matter; it's energy given off by

Le sénateur Patterson : Merci. Cet amendement reprend le libellé proposé par plusieurs groupes dans leurs mémoires et dans le Livre blanc de Prevent Cancer Now et Canadiens pour une technologie sécuritaire.

Je rappelle aux membres du comité l'intervention de Mme Sears à ce sujet. Elle nous a dit ceci :

Le Code de sécurité 6 s'applique aux expositions subies par les humains, et il est basé sur des durées d'exposition de six minutes. Certaines personnes craignent que le Code de sécurité 6 ne protège pas la santé des êtres humains, mais je laisse cette question de côté pour l'instant, car lorsque nous avons examiné le cadre réglementaire relatif aux oiseaux, aux abeilles et à divers insectes, nous avons constaté que tous les types de biotes, à l'exception des êtres humains, étaient affectés par le rayonnement des radiofréquences. Aucune évaluation n'a été faite, et ce fait a été confirmé par Environnement et Changement climatique Canada. Ils n'effectuent aucune recherche sur ce sujet. Nous avons donc remis au Sénat un livre blanc portant précisément sur cette question.

Il existe des règlements. Il y a la Loi sur les dispositifs émettant des rayonnements. Cette dernière et ses règlements font en fait référence à la LCPE, à la Loi sur les espèces en péril et à d'autres lois environnementales, qui ne contiennent absolument rien sur ce sujet. On admet que les espèces non humaines devraient bénéficier d'une certaine protection environnementale, mais rien n'est prévu. Il n'y a aucune disposition à ce sujet.

En 2018, The *Lancet Planetary Health* a publié une recherche montrant que les expositions ambiantes — les expositions maximales, qui sont un peu comme les balles d'un fusil, donc elles sont importantes — ont augmenté d'un facteur d'un quintillion — c'est-à-dire un facteur de 18 zéros. Il est inimaginable à quel point ce rayonnement a augmenté, sans parler de son interaction avec les produits chimiques, dont il peut amplifier les effets toxiques. Donc, même si nous attribuons aux insecticides et aux produits chimiques la diminution rapide des populations d'insectes, d'oiseaux et d'autres petits animaux sauvages, il est fort probable que le rayonnement de radiofréquences contribue énormément de son côté à la perte de biodiversité que nous constatons.

Proposer que la question soit étudiée par les ministres compétents est une chose toute simple. Merci.

Le sénateur Kutcher : Je tiens à remercier le sénateur Patterson d'avoir soulevé cette question primordiale, mais je crains qu'elle ne dépasse la portée du projet de loi. Malgré son importance, le rayonnement électromagnétique de radiofréquences n'entre pas dans la définition de « substance » énoncée dans la loi, à savoir : « toute matière organique ou

matter in the form of rays or high-speed particles. Also, Health Canada plays an important role in the regulatory framework for RFEMR, and maybe I can call on the officials to help us with this issue here.

Senator McCallum: I am very concerned about this. The group did go to Health Canada but they did not receive much help, and I think that's why they started coming to the senators. If it's outside the scope — it's simply not there because it isn't organic and inorganic matter. What is it classified under? Energy.

The Chair: If I can ask, do you share the opinion of Senator Kutcher relative to it being out of scope?

Senator Patterson: Mr. Chair, I brought my amendments to the law clerk, and these amendments were vetted by the law clerk and determined not be out of scope. I have an amendment that would add radiofrequency electromagnetic radiation to clause 9 on page 5, which would include that in the scope of the bill.

Look, we found out that Health Canada does not have an adequate way of dealing with this. Their Safety Code 6 is now completely inappropriate in this electromagnetic world we live in with the ubiquitous presence of cellphones and cellphone towers. I would urge the committee to not be cautious here and declare our agreement from the numerous witnesses that have spoken on this very compelling issue.

We should recommend that it be included in the bill, and if the government is going to reject that amendment and say it's out of scope, let them do that, rather than us being very anal at this point. I would suggest that if we agree this is important, let's put it in. These out-of-scope questions are to be dealt with by the clerk or the Speaker, and I think we shouldn't pontificate on that at our committee, especially when our independent law clerk has recommended these amendments are in scope.

Senator Gold: Thank you. Senator Kutcher asked the officials to comment and to provide some explanation, and I think that before we decide that we're going to proceed or punt this issue to others, I think it's appropriate to hear from the officials as to how this does or does not fit into this act. It's irresponsible for us not to proceed as proper legislators. That's how we should proceed.

inorganique [...] distinguable ». Mais le rayonnement n'est pas une matière; c'est l'énergie émise par la matière sous forme de rayons ou de particules à grande vitesse. De plus, Santé Canada joue un rôle important dans le cadre de la réglementation du rayonnement électromagnétique de radiofréquences, et je pourrais peut-être demander aux fonctionnaires de nous illustrer à cet égard.

La sénatrice McCallum : Cela m'inquiète énormément. Le groupe s'est adressé à Santé Canada, mais il n'a pas reçu beaucoup d'aide, et je pense que c'est la raison pour laquelle il s'est tourné vers les sénateurs. Si ça dépasse la portée — c'est simplement parce qu'il ne s'agit pas de matière organique ou inorganique. Sous quelle catégorie est-ce classé? L'énergie.

Le président : Si je peux me permettre, partagez-vous l'opinion du sénateur Kutcher sur le fait que cela dépasse la portée du projet de loi?

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, j'ai présenté mes amendements au légiste qui les a examinés et jugés pertinents. J'ai un amendement qui ajouterait le rayonnement électromagnétique des radiofréquences à l'article 9, à la page 5, ce qui l'inscrirait dans la portée du projet de loi.

Écoutez, nous avons constaté que Santé Canada ne sait trop comment régler ce problème. Son Code de sécurité 6 est devenu tout à fait insuffisant dans le monde électromagnétique dans lequel nous vivons avec l'omniprésence de téléphones cellulaires et de leurs antennes-relais. J'exhorte le comité à ne pas pécher par excès de prudence et à déclarer que nous sommes d'accord avec les nombreux témoins qui ont parlé de cette impérieuse question.

Nous devrions recommander son inclusion dans le projet de loi, et si le gouvernement rejette cet amendement en disant qu'il dépasse la portée du projet de loi, soit, mais nous aurons au moins fait preuve d'un peu d'ouverture d'esprit à ce stade-ci. À mon avis, si nous convenons que c'est important, nous devrions l'inclure. Ces questions de portée doivent être traitées par la greffière ou le Président de la Chambre, et je pense que nous devrions nous abstenir de pontifier à ce sujet au sein de notre comité, d'autant plus que notre légiste indépendant a recommandé que ces amendements s'inscrivent dans la portée de la loi.

Le sénateur Gold : Merci. Le sénateur Kutcher a demandé aux fonctionnaires de faire des commentaires et de fournir des explications, et je pense qu'avant de décider de renvoyer cette question à des tiers, il conviendrait de les entendre pour savoir si cela s'inscrit oui ou non dans cette loi et dans l'affirmative, comment. Il est irresponsable de notre part de ne pas agir en bons législateurs. C'est ainsi que nous devrions procéder.

[Translation]

The Chair: Mr. Moffet, did you have something to say?

[English]

Mr. Moffet: Could I suggest, senator, that we turn to our colleagues from Health Canada who can speak to the various legislation that does apply?

Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate, Health Canada: Thank you very much. Indeed, as the senator points out, there are two pieces of federal legislation that govern this issue, notably the Radiocommunication Act that is under the purview of Innovation, Science and Economic Development Canada, and also Health Canada's Radiation Emitting Devices Act. Through both of those pieces of federal legislation, the government does address the potential impacts as a result of both wireless communication equipment, such as cellphones, towers and smart meters, as well as radiation-emitting products. Through those pieces of legislation, Health Canada continues to monitor new science and studies and addresses any emerging risks that are identified. Thank you.

Senator Seidman: Look at the definition of substance in the bill. It's very clearly defined, as Senator Kutcher told us. I think we should pay attention to what the official just told us and look at the definition of substance as it's defined in the bill. It's very clear. It means any distinguishable kind of organic or inorganic matter whether animate or inanimate, and then it lists them.

I just don't see how electromagnetic fields fall under the heading of substance as defined in the bill. I'm just paying particular attention, as much as I empathize with what Senator Patterson put forward. I know there are issues about electromagnetic fields and their impact, and this issue has been in the scientific literature for quite a number of years now. There are a lot of theories, but I don't think it belongs in this piece of legislation.

Senator McCallum: I think that because this is an ongoing issue and they have not gotten anywhere with it that we are aware that they need support when they're dealing with Health Canada. Could we put this as an observation? We say we're concerned about it, but there are two bills.

Senator Patterson: We're not on observations now. We're on an amendment I proposed to the bill.

[Français]

Le président : Monsieur Moffet, avez-vous des commentaires?

[Traduction]

M. Moffet : Puis-je suggérer, sénateur, que nous nous tournions vers nos collègues de Santé Canada, qui peuvent parler des diverses lois qui s'appliquent?

Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux, Santé Canada : Merci beaucoup. En effet, comme le sénateur l'a souligné, deux lois fédérales régissent cette question, notamment la Loi sur la radiocommunication, qui relève d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, et la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, qui relève de Santé Canada. Dans le cadre de ces deux mesures législatives fédérales, le gouvernement tient compte des répercussions possibles des dispositifs de communication sans fil, comme les téléphones cellulaires, les antennes-relais et les compteurs intelligents, ainsi que des produits émettant des radiations. En s'appuyant sur ces dispositions législatives, Santé Canada continue de surveiller les nouvelles données scientifiques et les nouvelles études et de s'attaquer aux risques émergents qui sont cernés. Merci.

La sénatrice Seidman : Regardez la définition de substance dans le projet de loi. C'est très clairement défini, comme le sénateur Kutcher nous l'a dit. Je pense que nous devrions songer à ce que le fonctionnaire vient de nous dire et examiner la définition de substance telle qu'elle est définie dans le projet de loi. C'est très clair. Il s'agit de « toute matière organique ou inorganique, animée ou inanimée, distinguable » et ces matières sont énumérées par la suite.

Je ne vois tout simplement pas comment les champs électromagnétiques peuvent entrer dans la catégorie de la substance telle que définie dans le projet de loi. Je m'y intéresse, car sans cela, je suis pas mal d'accord avec les propos du sénateur Patterson. Je sais qu'il y a des problèmes au sujet des champs électromagnétiques et de leurs répercussions, et la question est très présente dans la littérature scientifique depuis des années. Il y a des tas de théories à ce sujet, mais je ne pense pas qu'il ait sa place dans ce projet de loi.

La sénatrice McCallum : Comme il s'agit d'un problème qui est là pour rester et qu'ils n'ont obtenu aucun résultat, nous savons qu'ils ont besoin de soutien lorsqu'ils traitent avec Santé Canada. Pourrions-nous faire cette observation? Nous disons que cela nous préoccupe, mais il y a deux projets de loi.

Le sénateur Patterson : Nous ne faisons pas d'observations pour l'instant. Nous en sommes à un amendement que j'ai proposé.

The Chair: If that's the case, let's proceed to a vote on Senator Patterson's amendment.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? All in favour, raise your hand. All those against, thumbs down.

And it is defeated.

Shall clause 7 carry? All in favour? Agreed.

Shall clause 8 carry? And we have an amendment from Senator McCallum here.

Senator McCallum: I move:

That Bill S-5 be amended in clause 8, on page 5, by replacing lines 5 and 6 with the following:

“ferred to in paragraph (1)(a) shall relate to the vulnerable populations that have experienced geographic and environmental racism.”.

So I have suggested “shall relate” instead of “may relate” in reference to vulnerable populations and their experience with geographic and environmental racism.

It's important to raise those two because that is what has occurred for the First Nations, Inuit and Métis and the lands they live on. And the reasoning for this is that we have lived with racism for so long and it has been legislated through the Indian Act that has led to the vulnerability of First Nations, Métis and Inuit to allow industry to be able to continue to dispossess them of their land today.

It's important to know the context. First Nations were removed from their practice of nomadic lifestyles and placed in segregated reserves. That's the beginning of the geographic racism. They then required a pass to leave the reserve, and if caught off-reserve without the pass it would have allowed the Indian agent to place them in jail. This prevented many from practising their livelihoods of hunting and trapping, and it has been difficult to disentangle the intergenerational effects of this oppression. First Nations were placed on lands that were believed to have no value. Geographic racism started then and isolated the First Nations from continuing and being part of the change in the economy of Canada.

When I went to Saskatoon, in the city, the lawyer was giving me a tour and when we were crossing a railway, he asked, “Do you notice there are no barriers that come down?” He said this is geographic racism within the city because it occurs in areas where the elite live. That was how I started to understand geographic racism.

Le président : Si c'est le cas, passons au vote sur l'amendement du sénateur Patterson.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Tous ceux qui sont pour, levez la main. Tous ceux qui s'y opposent, baissez le pouce.

L'amendement est rejeté.

L'article 7 est-il adopté? Tout le monde est pour? Convenu.

L'article 8 est-il adopté? Et nous avons ici un amendement de la sénatrice McCallum.

La sénatrice McCallum : Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 8, à la page 5, par substitution, aux lignes 4 et 5, de ce qui suit :

« (2) Il est entendu que les recherches et études doivent porter sur les populations vulnérables ayant été victimes de racisme géographique et environnemental. ».

J'ai donc proposé que l'on utilise le mot « doivent » au lieu de « peuvent » pour parler des populations vulnérables et de leur expérience du racisme géographique et environnemental.

Il est important de soulever ces deux points parce que c'est ce qui s'est passé pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis et les terres sur lesquelles ils vivent. Et la raison en est que nous vivons avec le racisme depuis si longtemps et que la Loi sur les Indiens nous a rendus vulnérables et a permis à l'industrie de continuer à nous déposséder de nos terres.

Il faut absolument connaître le contexte. Les Premières Nations ont été retirées de leur mode de vie nomade et placées dans des réserves isolées. C'est le début du racisme géographique. Ils avaient alors besoin d'un laissez-passer pour quitter la réserve, et s'ils étaient pris hors réserve sans ce laissez-passer, l'agent des Indiens avait l'autorité nécessaire pour les mettre en prison. Cela a empêché beaucoup de gens de pratiquer la chasse et le piégeage, et il a été difficile de démêler les effets intergénérationnels de cette oppression. Les Premières Nations ont été placées sur des terres qu'on croyait sans valeur. Le racisme géographique a commencé à l'époque et il les a empêchées de continuer à participer à la transformation économique du Canada.

Quand je suis allée à Saskatoon, l'avocat qui m'a fait visiter la ville m'a fait remarquer l'absence de barrières quand nous avons traversé la voie ferrée. Il m'a expliqué qu'il s'agissait de racisme géographique à l'intérieur de la ville même, car il n'y a que dans les quartiers où vivent les élites que l'on prend ce genre de précaution. C'est ainsi que j'ai commencé à comprendre le racisme géographique.

First Nations communities across this country lie on land that is full of natural resources — water, land, minerals and lumber. The submission by the Assembly of First Nations states:

First Nations experience environmental racism throughout the country, resulting in disproportionate exposure to toxic substances and hazardous activities.

This was a quote from the House of Commons in 2017:

Children living in communities or on reserve are disproportionately impacted by unregulated chemicals (e.g., the lack of regulation on use of pesticides and herbicides on and around reserves). First Nations experience higher rates of exposure to harmful substances and increased rates and risks for cancer.

That's from StatCan.

As noted by the United Nations Special Rapporteur on toxics and human rights, "The invisible violence inflicted by toxics is an insidious burden disproportionately borne by Indigenous peoples in Canada..."

In their submission to the Energy Committee, AFN states: "One of the largest concerns with Bill S-5 is that it fails to address the regulatory gap . . ." And I have said this with another one where they:

. . . fall into a "jurisdictional quagmire," where reserves fall between the cracks of federal and provincial jurisdiction, posing a risk for unregulated exposures. This regulatory gap is widely acknowledged within the federal government and has been identified as a significant issue many times over the last 15 years. . . . CEPA 1999 has failed to provide proper protection of First Nations environment.

The issue of the regulatory gap has been consistently identified as one of the largest barriers preventing First Nations from receiving fair environmental and human health protection. This regulatory gap persisted under CEPA and has prevented the fulfillment of environmental and social justice for First Nations peoples, including the fulfillment of Aboriginal and Treaty Rights. The risk of these injustices continuing under Bill S-5 remains high.

Partout au pays, les communautés des Premières Nations vivent sur des terres qui regorgent de ressources naturelles — eau, terre, minéraux et bois d'œuvre. Le mémoire de l'Assemblée des Premières Nations dit ceci :

Les Premières Nations sont victimes de racisme environnemental partout au pays, ce qui entraîne une exposition disproportionnée à des substances toxiques et à des activités dangereuses.

Voici une citation de la Chambre des communes en 2017 :

Les enfants qui vivent dans les collectivités ou dans les réserves sont touchés de façon disproportionnée par les produits chimiques non réglementés (p. ex., l'absence de réglementation sur l'utilisation de pesticides et d'herbicides dans les réserves et dans les environs). Les Premières Nations connaissent des taux plus élevés d'exposition aux substances nocives et des taux et des risques accrus de cancer.

C'est de Statistique Canada.

Comme l'a fait remarquer le rapporteur spécial des Nations unies sur les substances toxiques et les droits de l'homme, « La violence invisible infligée par les substances toxiques est un fardeau insidieux qui pèse de façon disproportionnée sur les peuples autochtones du Canada... »

Dans le mémoire qu'elle a présenté au comité de l'énergie, l'Assemblée des Premières Nations affirme que l'une des principales préoccupations que suscite le projet de loi S-5, c'est qu'il ne comble pas les lacunes réglementaires. Dans un autre...

[...] on déplore le fait de tomber dans un « borbier juridictionnel », où les réserves passent entre les mailles du filet des compétences fédérales et provinciales, ce qui présente un risque d'exposition non réglementée. Cette lacune réglementaire est largement reconnue au sein du gouvernement fédéral et a été signalée comme un problème important à de nombreuses reprises au cours des 15 dernières années [...] La loi de 1999 n'a pas assuré une protection adéquate de l'environnement des Premières Nations.

La question de l'écart réglementaire a toujours été considérée comme l'un des principaux obstacles qui empêchent les Premières Nations de bénéficier d'une protection équitable de l'environnement et de la santé humaine. Cette lacune a persisté dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et a empêché le respect de la justice environnementale et sociale pour les peuples des Premières Nations, dont le respect des droits ancestraux et issus de traités. Le risque que ces injustices se poursuivent avec le projet de loi S-5 demeure élevé.

Their recommendation was to:

Expand and improve the language related to “geographically targeted areas” to reflect the intent that those areas should be identified, and that best efforts will be made to reduce pollution expeditiously and significantly in ‘sacrifice zones’ to levels that meet international standards . . .

So that is the reasoning behind that.

Senator Sorensen: I’m not going to make a subamendment. I will try something different. You can tell me if this isn’t allowed. Senator McCallum, can I suggest a friendly amendment — is that a term we use here? That would be a term I would use.

The Chair: I’m not sure where you’re going, but go ahead.

Senator Sorensen: We don’t use friendlies, but what if she agrees to my language?

Ms. Cardinal: It’s still a subamendment.

Senator Sorensen: A friendly amendment: My concern is with the way you worded it. I agree with the “. . . shall relate to the vulnerable populations that have experienced” “To me, that limits the number of vulnerable populations, so I would add to it to say, “vulnerable populations including those that have experienced geographic and environmental racism.” I think this is an interesting way to express that but not to ignore other vulnerable populations.

Senator McCallum: I agree with that.

Senator Sorensen: Look, she accepted my friendly.

Senator Kutcher: Chair, what do we do here? I can’t subamend her subamendment.

The Chair: We have not voted yet. We are still at the debate stage. Are there any other questions?

Senator Sorensen: You can subamend my friendly.

Senator Kutcher: I have a subamendment to Senator McCallum’s original amendment, but I’m not sure how to deal with the friendly.

The Chair: I want to clarify: A subamendment means that you accept the amendment and you are making changes to

Leur recommandation était la suivante :

Que l’on élargisse et améliore le libellé relatif aux « zones géographiquement ciblées » afin de refléter l’intention de les reconnaître, et que l’on ne néglige aucun effort pour réduire la pollution rapidement et de façon significative dans les « zones de sacrifice » à des niveaux conformes aux normes internationales.

Voilà le raisonnement derrière cela.

La sénatrice Sorensen : Je ne vais pas proposer de sous-amendement. Je vais essayer quelque chose de différent. Vous pouvez me dire si ce n’est pas permis. Sénatrice McCallum, puis-je proposer un amendement favorable — est-ce un terme que nous utilisons ici? C’est ainsi que je le définirais.

Le président : Je ne sais pas où vous voulez en venir, mais allez-y.

La sénatrice Sorensen : Nous n’utilisons pas d’amendements favorables, mais qu’en est-il si la sénatrice accepte ce que j’ai à dire?

Mme Cardinal : C’est tout de même un sous-amendement.

La sénatrice Sorensen : Voici toujours un amendement favorable : ce qui me travaille, c’est la façon dont vous l’avez formulé. Je suis d’accord avec « [...] doivent porter sur les populations vulnérables ayant été victimes [...] », mais pour moi, cela limite le nombre de populations vulnérables. J’ajouterais donc « les populations vulnérables, y compris celles ayant été victimes de racisme géographique et environnemental ». Je pense que c’est une façon intéressante de l’exprimer sans oublier d’autres populations vulnérables.

La sénatrice McCallum : Je suis d’accord.

La sénatrice Sorensen : Vous voyez, elle a accepté mon amendement favorable.

Le sénateur Kutcher : Monsieur le président, que faisons-nous en l’occurrence? Je ne peux pas « sous-amender » son sous-amendement.

Le président : Nous n’avons pas encore voté. Nous en sommes encore à l’étape du débat. Y a-t-il d’autres questions?

La sénatrice Sorensen : Vous pouvez toujours « sous-amender » mon amendement favorable.

Le sénateur Kutcher : J’ai un sous-amendement à l’amendement initial de la sénatrice McCallum, mais je ne sais pas trop comment m’y prendre pour l’amendement favorable.

Le président : Je tiens à préciser qu’un sous-amendement signifie que vous acceptez l’amendement a priori, quitte à y

the amendment. But in your case, Senator Kutcher, it looks like a deadly submarine; every time the subamendment wins it eliminates the other one. That's not what a subamendment looks like. A subamendment means you accept the amendment and make an addition to it. But go ahead.

Senator Kutcher: Accepting the spirit and perspective of Senator McCallum's approach, the concern — and we could ask the officials for their thoughts about it — was that only focusing on vulnerable populations may limit the necessity to look at all populations. That was one concern.

And the fact is that geographic and environmental racism, while very important, are not defined in the bill so it's hard to understand how they would be dealt with in this part of the bill. So the suggestion was "may relate to vulnerable populations that have experienced adverse health effects from exposure to substances."

That suggestion was so that would capture that without having the challenges of defining environmental and geographic racism.

The Chair: That's your subamendment? Could you circulate it, obviously in English and French?

Senator Galvez: Chair, point of order.

The Chair: Go ahead.

Senator Galvez: We had an amendment that was subamended, and we need to solve that issue before we go into the subamendment; otherwise, it's going to become a nightmare.

Senator Seidman: I agree with what Senator Galvez said. We're getting way too complicated in terms of subamendments.

But I also want to go back to definitions, because I think it's important. First of all, changing the verb from "may relate" to "shall relate" is a huge change. It becomes extremely restrictive when you do that. So now we're restricting it to a particular kind of population. We're restricting it to that by saying "shall" as opposed to "may," and I think that's dangerous.

I also think you should look again at the definition in the bill of "vulnerable population." It states that:

vulnerable population means a group of individuals within the Canadian population who, due to greater susceptibility or greater exposure, may be at an increased risk of experiencing adverse health effects from exposure to substances. . . .

So be clear about what the bill says and how the bill defines language. Then it makes our job a lot easier if we do that.

apporter des changements. Mais dans votre cas, sénateur Kutcher, on croirait faire affaire à des sous-marins mortels. Chaque fois qu'un sous-amendement l'emporte, il élimine l'autre systématiquement, ce qui n'est pas sa raison d'être. Un sous-amendement signifie que vous acceptez l'amendement, mais vous voulez y ajouter quelque chose. Mais allez-y.

Le sénateur Kutcher : Si on accepte l'esprit et l'optique de l'approche de la sénatrice McCallum — et on pourrait demander aux fonctionnaires ce qu'ils en pensent —, le fait de s'en tenir exclusivement aux populations vulnérables pourrait limiter la nécessité de songer à toutes les populations, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant.

Aussi, malgré son importance, le racisme géographique et environnemental n'est pas défini dans le projet de loi. Il est donc difficile de voir comment ce sera interprété dans cette partie du projet de loi, d'où la suggestion suivante : « peuvent porter sur des populations vulnérables ayant subi des effets néfastes sur la santé en raison de l'exposition à des substances. »

Cette suggestion visait à rendre l'idée sans avoir à relever le défi de définir le racisme environnemental et géographique.

Le président : C'est là votre sous-amendement? Pourriez-vous le distribuer, en anglais et en français, bien entendu?

La sénatrice Galvez : Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président : Allez-y.

La sénatrice Galvez : Nous avons proposé un amendement qui a été modifié, et nous devons régler cette question avant de passer au sous-amendement, sans quoi cela va tourner au cauchemar.

La sénatrice Seidman : Je suis d'accord avec la sénatrice Galvez. C'est à s'y perdre avec tous ces sous-amendements.

Mais je veux aussi revenir aux définitions, parce que je pense que c'est important. Tout d'abord, remplacer le verbe « peuvent porter » par « doivent porter » est un changement énorme. Le sens devient extrêmement restrictif, car voilà que nous nous limitons à un type particulier de population en disant « doivent » par opposition à « peuvent », et je trouve que c'est dangereux.

Je pense aussi que vous devriez revoir la définition de « population vulnérable » dans le projet de loi. On y lit que :

« Population vulnérable » désigne un « groupe de particuliers au sein de la population du Canada qui, en raison d'une plus grande sensibilité ou exposition, peut courir un risque accru d'effets nocifs sur la santé découlant de l'exposition à des substances. »

Il faut donc une définition claire dans le libellé du projet de loi. Cela nous facilitera beaucoup la tâche.

I'm sorry to say that I think this complicates things. The way it's defined in the bill now certainly includes what you're talking about — there's no question, Senator McCallum — but I think what you're doing is excluding everything else with the way you phrased this. I think it's a great learning experience for all of us to listen to what you're saying, because I don't think any of us would have ever thought about this, but I think that we are excluding too much by writing this kind of an amendment.

Senator McCallum: Okay, can I respond to that?

The Chair: Go ahead.

Senator McCallum: The reason I bring this up is that I wanted it on the record that toxicity has actually increased around First Nations communities. The bills haven't protected them, and I actually have such little trust of the government that they will do anything now. Sometimes I use this as education for people to understand where we live and what is happening in the communities. I am very glad that it has come out. I understand what you are saying.

When you read out the definition, it does have that, but I need to say that environmental racism and geographic racism — the language does exist. It's in the United States. They have done a lot of research.

What I'm raising here and why I continue to move the amendments is to bring forward and have it on record that we want change, and we want the government to work with First Nations.

Because of that, I will withdraw the amendment, considering when she talked about what "vulnerable" defined.

The Chair: Just to clarify, are you withdrawing your amendment?

Senator McCallum: I will withdraw my amendment.

The Chair: Senator Kutcher, you're okay with that?

Senator Kutcher: I want to make sure that we have captured here — and I only have 6,000 pieces of paper, and I need 6,001 — that it —

The Chair: If you want, you may choose to bring the matter to the Senate at third reading.

Senator Galvez: She has withdrawn her amendment.

Ms. Cardinal: You can move it as an amendment now.

Je suis désolée, mais votre amendement complique les choses. La façon dont c'est défini dans le projet de loi comprend certainement ce dont vous parlez — il n'y a aucun doute, sénatrice McCallum —, mais votre manière de formuler les choses équivaut à exclure tout le reste. Je pense que nous avons tous beaucoup appris en vous écoutant, car ce sont des questions auxquelles nous n'aurions peut-être jamais pensé, mais il me semble que nous excluons trop de choses en rédigeant ce genre d'amendement.

La sénatrice McCallum : D'accord, puis-je répondre?

Le président : Allez-y.

La sénatrice McCallum : La raison pour laquelle je soulève cette question, c'est que je voulais qu'il soit consigné au compte rendu que la toxicité a en fait augmenté dans les collectivités des Premières Nations. Les projets de loi ne les protègent pas, et j'ai du mal à croire que le gouvernement va enfin faire quelque chose. Je ne lui fais pas du tout confiance. Il m'arrive d'en parler pour sensibiliser les gens, pour qu'ils comprennent où nous vivons et ce qui se passe dans nos collectivités. Je suis très heureuse qu'on en ait discuté. Cela dit, je comprends ce que vous dites.

Il en est question dans la définition, mais je dois insister sur le fait que le racisme environnemental et géographique existe, et que c'est un terme reconnu, qui a fait l'objet de beaucoup de recherches aux États-Unis.

Ce que je veux dire et la raison pour laquelle je continue de proposer des amendements, c'est que nous voulons des changements et que le gouvernement travaille avec les Premières Nations.

Je vais donc retirer l'amendement, étant donné que la sénatrice a parlé de la définition de « vulnérable ».

Le président : À titre de précision, retirez-vous votre amendement?

La sénatrice McCallum : Je retire mon amendement.

Le président : Sénateur Kutcher, cela vous convient-il?

Le sénateur Kutcher : Je veux m'assurer que nous avons bien saisi l'idée ici — et je n'ai que 6 000 feuilles de papier, et il m'en faut 6 001 —, que...

Le président : Si vous le désirez, vous pouvez en saisir le Sénat à l'étape de la troisième lecture.

La sénatrice Galvez : La sénatrice a retiré son amendement.

Mme Cardinal : Vous pouvez le proposer comme amendement maintenant.

The Chair: But I gather you want to make an amendment to a big nothing, right?

Senator Kutcher: I will let this go and maybe I'll work at amending it at third reading.

The Chair: Good. Thank you.

Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: Carried.

Shall clause 9 carry? We have some amendments there. We have three from Senator McCallum and one from Senator Patterson.

Ms. Cardinal: They were shared just before the meeting, so they are the loose ones that you received. They are not on the roadmap because we only got them before the meeting.

Senator McCallum: Okay, I think I've lost my — am I first?

The Chair: You have three of them; Senator Patterson has one. Do you want him to go ahead of you?

Senator McCallum: Yes, please.

The Chair: Senator Patterson, you can proceed.

Senator Patterson: Thank you, Mr. Chair.

I'm concerned about radiofrequency and electromagnetic radiation, as you all know, and witnesses confirmed that.

I got the impression that members of the committee were also concerned about this issue, so I move:

That Bill S-5 be amended in clause 9, on page 5, by adding the following after line 19:

“(k.2) radiofrequency electromagnetic radiation;”.

To explain, this follows on the heels of my previous attempted amendment on radiofrequency waves, as a result of interventions both as witnesses and through briefs from organizations such as Canadians For Safe Technology, Canadian Educators For Safe Technology and Electromagnetic Pollution Illnesses Canada Foundation.

I had no idea about the issue of radiofrequency waves and their negative effects not only on our health but biodiversity in Canada. I was particularly struck by Dr. Meg Sears, who linked radiofrequency radiation to higher occurrences of cancer.

Le président : Mais si j'ai bien compris, vous voulez apporter un amendement à quelque chose d'entièrement nul et non avenu, n'est-ce pas?

Le sénateur Kutcher : Je vais laisser tomber et je vais peut-être essayer de le modifier à l'étape de la troisième lecture.

Le président : Bon. Merci.

L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 9 est-il adopté? Nous avons des amendements à cet égard, trois de la sénatrice McCallum et un du sénateur Patterson.

Mme Cardinal : Ils ont été communiqués juste avant la réunion, alors ce sont les documents non officiels que vous avez reçus. Ils ne figurent donc pas sur la feuille de route.

La sénatrice McCallum : Bon, je crois que j'ai perdu mon... suis-je la première à devoir me prononcer?

Le président : Vous en avez trois; le sénateur Patterson en a un. Voulez-vous qu'il passe avant vous?

La sénatrice McCallum : Oui, s'il vous plaît.

Le président : Sénateur Patterson, vous pouvez commencer.

Le sénateur Patterson : Merci, monsieur le président.

Je suis préoccupé par le rayonnement électromagnétique des radiofréquences, comme vous le savez tous, et les témoins en ont confirmé les dangers.

J'ai eu l'impression que les membres du comité étaient également préoccupés par cette question, alors je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 9, à la page 5, par adjonction, après la ligne 20, de ce qui suit :

« **k.2)** le rayonnement électromagnétique de radiofréquences; ».

À titre d'explication, cela fait suite à ma tentative précédente d'amendement sur les ondes de radiofréquences, à la suite d'interventions à titre de témoins et de mémoires d'organisations comme Canadiens pour une technologie sécuritaire, Canadian Educators For Safe Technology et la fondation Electromagnetic Pollution Diseases Canada.

Je n'avais aucune idée de la question des ondes de radiofréquences et de leurs effets nocifs non seulement sur notre santé, mais aussi sur la biodiversité au Canada. J'ai été particulièrement frappé par l'intervention de Mme Meg Sears,

So this amendment would expressly include radiofrequency electromagnetic radiation, or RFEMR, under section 46(1) of the act as subparagraph (k.2). Section 46 occurs under the heading “information gathering” and currently states:

The Minister may, for the purpose of conducting research, creating an inventory of data, formulating objectives and codes of practice, issuing guidelines or assessing or reporting on the state of the environment, publish in the Canada Gazette and in any other manner that the Minister considers appropriate a notice requiring any person described in the notice to provide the Minister with any information that may be in the possession of that person or to which the person may reasonably be expected to have access, including information regarding the following:

The goal is simply to add “radiofrequency electromagnetic radiation” to that list of information that should be gathered and readily available. Thank you.

The Chair: Senator Patterson, I just want to clarify this: Given that your earlier amendment, S5-7-4-33, was rejected, the consequence of that is it also immediately rejects your S5-9-5-19 because of the pertinence, if you wish, and because we voted against it in your number two. So there’s a consequence of that earlier rejection.

So as a consequence, you have no amendment to propose. That’s the bottom line.

Senator Gold: Thank you, chair. I was going to make a different argument against the amendment, but I defer to your decision.

Senator Patterson: I’ll just say, Mr. Chair, that we have taken a very limited view of the definition of “substances” in CEPA, which I think is actually very broad and could include this new generation of harmful impacts on our biodiversity. I may look for the opportunity, then, to amend the definition of “substances,” but I’m a little disappointed that you have, in effect, ruled my amendment out of order, Mr. Chair. I won’t go any further than that. Thank you.

The Chair: Well, as you know, we had a vote earlier relative to your other amendment, and the concept of that vote applies to the same nature for this one.

Senator Patterson: Yes, but I’m just proposing that it be something that could be studied.

The Chair: We can have a vote by committee if that makes your day.

qui a fait le lien entre le rayonnement radioélectrique et le nombre plus élevé de cas de cancer.

Cet amendement inclurait donc expressément le rayonnement électromagnétique des radiofréquences en vertu du paragraphe 46(1) de la loi, sous-alinéa k.2). L’article 46, sous la rubrique « Collecte de l’information », se lit actuellement comme suit :

Le ministre peut, par un avis publié dans la *Gazette du Canada* et, s’il l’estime indiqué, de toute autre façon, exiger de toute personne qu’elle lui communique les renseignements dont elle dispose ou auxquels elle peut normalement avoir accès pour lui permettre d’effectuer des recherches, d’établir un inventaire de données, des objectifs et des codes de pratique, de formuler des directives, de déterminer l’état de l’environnement ou de faire rapport sur cet état, notamment les renseignements concernant :

Il s’agit tout simplement d’ajouter le « rayonnement électromagnétique des radiofréquences » à la liste des renseignements qui devraient être recueillis et facilement accessibles. Merci.

Le président : Sénateur Patterson, je tiens à préciser que comme nous avons voté contre votre deuxième amendement, le S5-7-4-33, il est pertinent de rejeter d’emblée S5-9-5-19, pour rester cohérents. Il y a donc une conséquence à ce rejet antérieur.

Par conséquent, vous n’avez pour ainsi dire pas d’amendement à proposer. C’est à cela que se résume la chose.

Le sénateur Gold : Merci, monsieur le président. J’allais présenter un argument différent contre l’amendement, mais je m’en remets à votre décision.

Le sénateur Patterson : Je dirais simplement, monsieur le président, que nous avons adopté une vision très limitée de la définition de « substance » dans la Loi canadienne sur la protection de l’environnement, qui est en fait très large et qui pourrait inclure cette nouvelle génération d’effets nocifs sur notre biodiversité. Je vais peut-être chercher l’occasion de modifier la définition de « substance », mais je suis un peu déçu que vous ayez, en fait, déclaré mon amendement irrecevable, monsieur le président. Je m’en tiendrai à cela. Merci.

Le président : Eh bien, comme vous le savez, nous avons voté plus tôt sur votre autre amendement, et l’esprit de ce vote s’applique tout autant à celui-ci.

Le sénateur Patterson : Oui, mais je propose simplement que ce soit quelque chose qui pourrait être étudié.

Le président : Nous pouvons tenir un vote à cet égard si cela peut vous faire plaisir.

Senator Patterson: It would make me feel better, yes.

Senator Galvez: In Bill S-5, a (k.1) has been added, and it says “activities that may contribute to pollution.” Senator Patterson is suggesting, I think, radiofrequency electromagnetic radiation falls under that, but it’s not an activity; the radiation is not an activity.

I would like to ask the officials what they have in mind when they talk about activities, because the next three amendments by Senator McCallum add hydraulic fracturing, which is an activity; tailing ponds, which are not an activity, but a type of infrastructure; and blue-green algae toxin, which is not an activity, but maybe it’s the pollution of lakes that is the activity.

The Chair: We can ask Mr. Moffet or Health Canada.

Mr. Moffet: Well, one of the challenges we have with this amendment, as with many amendments, is that we have to refer back to the text of CEPA itself.

So section 46 provides broad authority to ministers to require submission of information. We use section 46 for various purposes, primarily, though, for generating the information that we report in the National Pollutant Release Inventory and in the national greenhouse gas inventory.

However, the authority is broader than we need for those two initiatives. It covers authority to gather information on a range of pollutant-related issues and covers all of the various authorities in the act: toxic substances, nutrients, intergovernmental water and air pollution, et cetera.

What we are trying to do here by adding (k.1) is to go beyond information on substances and gather information about activities themselves that may, when the activity is carried out, create pollution. Then we can have better information to devise risk-management approaches focused on preventing pollution as opposed to just identifying it and managing it once it occurs.

The Chair: Thank you. Senator Patterson, if you insist, we can have a vote here. But to be coherent, if you don’t insist —

Senator Patterson: Can I ask Mr. Moffet a follow-up question?

The Chair: Sure, go ahead.

Le sénateur Patterson : Je me sentirais mieux, oui.

La sénatrice Galvez : Dans le projet de loi S-5, un alinéa k.1) a été ajouté, à savoir « les activités qui peuvent contribuer à la pollution ». Le sénateur Patterson laisse entendre, je crois, que le rayonnement électromagnétique des radiofréquences relève de cette catégorie, mais il ne s’agit pas d’une activité; le rayonnement n’est pas une activité.

J’aimerais demander aux fonctionnaires ce qu’ils entendent par « activités », parce que les trois prochains amendements de la sénatrice McCallum ajoutent la fracturation hydraulique, qui est une activité; les bassins de décantation des résidus, qui ne sont pas une activité, mais un type d’infrastructure; et la toxine des algues bleues, qui n’est pas une activité. C’est peut-être la pollution des lacs qui est une activité.

Le président : Nous pouvons poser la question à M. Moffet ou à Santé Canada.

M. Moffet : Eh bien, comme pour de nombreux autres amendements, la difficulté avec celui-ci, c’est que nous sommes obligés de nous reporter au libellé de la Loi canadienne sur la protection de l’environnement.

L’article 46 confère donc aux ministres un vaste pouvoir pour exiger des renseignements. Cependant, nous invoquons l’article 46 à diverses fins, principalement pour produire l’information que nous déclarons dans l’Inventaire national des rejets de polluants et dans l’Inventaire national des gaz à effet de serre.

Ce pouvoir est cependant plus vaste que ce qui est nécessaire pour ces deux initiatives. Il englobe tous les pouvoirs conférés par la loi et autorise les ministres à recueillir des renseignements sur un éventail de questions liées aux polluants, notamment les substances toxiques, les éléments nutritifs, la pollution intergouvernementale de l’eau et de l’air, etc.

Ce que nous essayons de faire ici en ajoutant k.1) c’est d’aller au-delà de l’information sur les substances et de recueillir de l’information sur les activités susceptibles de créer de la pollution lorsqu’elles sont effectuées. Nous pourrions alors disposer de meilleurs renseignements pour concevoir des approches de gestion des risques axées sur la prévention de la pollution, au lieu de nous contenter d’énumérer ces activités pour les gérer a posteriori.

Le président : Merci. Sénateur Patterson, si vous insistez, nous pouvons tenir un vote ici. Mais pour être cohérent, si vous n’insistez pas...

Le sénateur Patterson : Puis-je poser une question complémentaire à M. Moffet?

Le président : Bien sûr, allez-y.

Senator Patterson: Thank you, Mr. Moffet. You talked about the information gathering on a wide range of pollution-related issues, and how (k.1) seeks to go beyond information on substances to include activities.

I'm concerned about the proliferation of cellphone towers — the building of cellphone towers on every block and the implications on human and animal life and biodiversity.

Would you say that the proliferation of cellphone-related radiofrequency electromagnetic radiation through activities like 5G wireless systems — and maybe it will be 6G next — would be an activity that could be included in the scope of section 46 with the government's proposed amendment in that area? Would it include such activities as I've described leading to radiofrequency electromagnetic radiation?

Mr. Moffet: Unfortunately, senator, I don't think so. I should have continued my explanation when I said that the idea of (k.1) is to focus on activities related to pollution, and by that I meant activities that contribute to the kind of pollution that releases substances that are harmful to the environment or human health.

So the concept of pollution here is still restricted to pollution related to substances as defined in the act, which covers a variety of things but does not include energy, as we previously discussed.

The Chair: Okay. Thank you. Are there any other questions or comments? If that's the case, we'll proceed.

Senator McCallum: These are new, and these have come from different — I will use the term "Indian," because I think it's very important. That's how we are defined under the Indian Act: Indians and Indian lands. I wanted to start by saying that every single inch — as Senator Arnot told us — of Manitoba, Saskatchewan and Alberta are covered by treaties. I wanted to start by saying that.

What was the first one?

The Chair: It's 19 first, then 19a and then 19b.

Senator McCallum: Okay, so this is about hydraulic fracking, so I move:

That Bill S-5 be amended in clause 9, on page 5, by adding the following after line 19:

“(k.2) hydraulic fracturing;”.

That Bill S-5 be amended in clause 9, on page 5, by adding the following after line 19:

“(k.2) tailings ponds;”.

Le sénateur Patterson : Merci, monsieur Moffet. Vous avez parlé de la collecte d'information sur un large éventail de questions liées à la pollution et du fait que le sous-alinéa k.1) cherche à aller au-delà de l'information sur les substances pour inclure les activités.

Je suis préoccupé par la prolifération des antennes de téléphonie cellulaire qui surgissent à chaque coin de rue et par leurs répercussions sur la vie humaine et animale et la biodiversité.

Diriez-vous que le rayonnement électromagnétique de radiofréquences associé aux téléphones cellulaires comme dans le cas des systèmes sans fil 5G — et ce sera peut-être ensuite 6G — pourrait s'inscrire dans la portée de l'article 46 avec l'amendement proposé par le gouvernement? Est-ce que cela inclurait les activités que j'ai décrites et qui provoquent ce genre de rayonnement électromagnétique?

M. Moffet : Malheureusement, sénateur, je ne le crois pas. J'aurais dû poursuivre mon explication lorsque j'ai dit le sous-alinéa k.1) avait pour objet d'insister sur les activités qui contribuent au type de pollution qui rejette des substances nocives pour l'environnement ou la santé humaine.

Donc, le concept de pollution ici est toujours limité à la pollution liée aux substances telles que définies dans la loi, qui couvre tout un éventail d'éléments, mais non pas l'énergie, comme nous en avons déjà discuté.

Le président : D'accord. Merci. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? Dans ce cas, nous poursuivons.

La sénatrice McCallum : Ce sont des nouveautés, et elles sont issues de différents — je vais utiliser le terme « Indien », parce que je pense que c'est très important. C'est ainsi que nous sommes définis dans la Loi sur les Indiens : les Indiens et les terres indiennes. Comme le sénateur Arnot nous l'a rappelé, jusqu'au dernier pouce du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta est couvert par des traités. Je tenais à le souligner au départ.

Quel était le premier?

Le président : C'est 19 en premier, puis 19a, et ensuite 19b.

La sénatrice McCallum : D'accord, il s'agit donc de la fracturation hydraulique, alors je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 9, à la page 5, par adjonction, après la ligne 20, de ce qui suit :

« k.2) la fracturation hydraulique; ».

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 9, à la page 5, par adjonction, après la ligne 20, de ce qui suit :

« k.2) les bassins de résidus; ».

That Bill S-5 be amended in clause 9, on page 5, by adding the following after line 19:

“(k.2) blue-green algae toxins;”.

This came to me with a woman whose son has sinus cancer from fracking. He worked in the fracking industry.

The *Canadian Medical Association Journal* has an article entitled “Fracking tied to cancer-causing chemicals.” On their short list, they have identified 17 water pollutants, 11 air pollutants and 20 unique compounds that had evidence of increased risk of leukemia or lymphoma. They argue that:

... there’s now enough evidence that fracking operations have the potential to increase the risk of childhood leukemia that epidemiological studies should be started alongside exposure measures. “Other cancers may take decades to develop but this is a disease that really deserves attention now because the age of onset is usually two to five years.”

The provinces of Quebec, Newfoundland and Labrador and Nova Scotia have imposed moratoriums on fracking until more evidence about its effects on the environment and health is available.

There was an open letter from Canadian physicians to Prime Minister Trudeau about their concerns about fracking, and there have been other studies done that have confirmed that there is toxicity.

The Chair: When I read the three amendments you’ve circulated to all of us, it’s a repetition. One of them is hydraulic fracking. The other one is tailing ponds, and then blue-green algae toxins. Given your position, we have to ask you to choose one of the three.

Senator McCallum: No, they are all separate amendments. That’s why I did them separately. I want to add all of them. It was not to pick one.

The Chair: Then it should have been in one amendment.

Senator McCallum: No, because if you voted for one, then — if they vote against it, all of them go.

Oh, it should have been — yes, it should have been. I didn’t see that. It should be (k.2), (k.3) and (k.4). Sorry. Yes, I didn’t notice that. I had written it as all separate numbers.

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 9, à la page 5, par adjonction, après la ligne 20, de ce qui suit :

« k.2) les toxines des algues bleu-vert; ».

L’idée m’est venue quand j’ai connu une femme dont le fils est atteint d’un cancer des sinus causé par la fracturation. Il travaillait dans l’industrie de la fracturation hydraulique.

Le *Journal de l’Association médicale canadienne* a publié un article portant sur les produits chimiques cancérigènes liés à la fracturation, qui reconnaissait 17 polluants de l’eau, 11 polluants atmosphériques et 20 composés uniques qui présentaient des preuves d’un risque accru de leucémie ou de lymphome.

L’article soutient qu’il y a maintenant suffisamment de preuves indiquant que les activités de fracturation peuvent accroître le risque de leucémie infantile pour que des études épidémiologiques soient entreprises parallèlement aux mesures touchant l’exposition. D’autres cancers peuvent prendre des décennies à se développer, mais il s’agit d’une maladie qui mérite vraiment notre attention urgente, car elle surgit habituellement à l’âge de 2 à 5 ans.

Les provinces du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse ont imposé des moratoires sur la fracturation hydraulique jusqu’à ce qu’on dispose de preuves supplémentaires de ses effets sur l’environnement et la santé.

Il y a eu une lettre ouverte de médecins canadiens au premier ministre Trudeau décrivant leurs préoccupations au sujet de la fracturation, et d’autres études ont confirmé qu’il y a toxicité.

Le président : Lorsque je lis les trois amendements que vous nous avez distribués, c’est une répétition. L’un d’eux porte sur la fracturation hydraulique. Il y a aussi les bassins de décantation et ensuite les algues bleues toxiques. Compte tenu de votre position, nous devons vous demander de choisir l’un des trois.

La sénatrice McCallum : Non, ce sont des amendements distincts. C’est pourquoi je les ai présentés séparément. Je veux les ajouter tous. Ce n’était pas pour en choisir un.

Le président : Il aurait fallu présenter le tout en un seul amendement.

La sénatrice McCallum : Non, parce que si vous votez contre l’un deux, ce sont les autres qui seront rejetés par la même occasion.

Oh, ça aurait dû être — oui, je vois. Je n’avais pas vu cela. Ça aurait dû être k.2), k.3) et k.4). Désolée. Oui, je ne l’ai pas remarqué. Je les avais inscrits avec des chiffres distincts.

Ms. Cardinal: Yes, I forgot about that. At the end of clause-by-clause, we'll have a motion that allows the Law Clerk's Office to renumber things. So she can do all three separate amendments and then we will fix it at the end so that it's (k.2) and so on.

Senator McCallum: So we will stand this?

Ms. Cardinal: No, you are good.

Senator McCallum: And that is why I have brought it forward.

The Chair: We will keep on listening, but we are running out of time.

Senator McCallum: So do you want to vote on it now, then?

The Chair: Yes, if you are ready to have the debate.

Senator Galvez: Chair, can I contribute to the discussion?

Senator McCallum, I do not think anyone can deny that these three are sources of pollution, for sure. I can give you a multitude of examples of blue-green algae toxins where cyanobacteria, which is very toxic, is found. Actually, there is even a controversy, because according to Health Canada, a beach can be swimmable if it doesn't contain E. coli, but it can contain blue-green algae. So there is a conflict between the environment and the health that don't define these things appropriately. So this one is for sure.

Then, in tailings ponds, with all the hydrocarbons that are there, of course there is pollution, as there is in hydraulic fracturing, with all the solvents it involves and the volatile petroleum compounds.

My question is again to the officials present: Will these three be considered in (k.1) activities that may contribute to pollution?

Senator McCallum: Could I say something to that? When you look at the activity that creates pollution and that these are the results of it, it is activity that has led to it. It isn't just occurring there. It is activity by the government, by hydro and by resource extraction with the hydraulic fracturing.

But tailings ponds is an activity because they are being stored there. What he said was that it is the release of substances that are toxic. So you have the companies release the toxins on the land. They lie on the land. If there wasn't an activity, they wouldn't be collected there.

Mme Cardinal : Oui, j'ai oublié cela. Au terme de l'étude article par article, nous aurons une motion qui permettra au Bureau du légiste de renuméroter le tout. La sénatrice peut donc présenter les trois amendements séparément, puis nous y apporterons les corrections nécessaires à la fin pour que ce soit k.2) et cetera.

La sénatrice McCallum : Nous allons donc réserver cet amendement?

Mme Cardinal : Non, ça va.

La sénatrice McCallum : C'est pourquoi j'ai présenté cette motion.

Le président : Nous vous écoutons, mais nous allons manquer de temps.

La sénatrice McCallum : Voulez-vous que nous passions aux voix maintenant?

Le président : Oui, si vous êtes prête à en débattre.

La sénatrice Galvez : Monsieur le président, puis-je contribuer à la discussion?

Sénatrice McCallum, je pense que personne ne peut nier que ces trois éléments sont des sources de pollution, c'est certain. Je peux vous donner une multitude d'exemples de toxines d'algues bleues où l'on trouve des cyanobactéries, qui sont très toxiques. En fait, il y a même une controverse, parce que selon Santé Canada, on peut se baigner si une plage ne contient pas d'E. coli, mais il peut y avoir des algues bleues. Il y a donc contradiction entre l'environnement et la santé, un manque de définition. L'amendement est donc tout à fait pertinent.

Ensuite, dans les bassins de décantation, avec tous les hydrocarbures qui s'y trouvent, il y a évidemment de la pollution, comme il y en a dans la fracturation hydraulique, avec tous les solvants qui y sont employés et les composés pétroliers volatils qui en émanent.

Ma question s'adresse de nouveau aux fonctionnaires ici présents : ces trois éléments seront-ils pris en compte sous k.1) comme des activités qui peuvent contribuer à la pollution?

La sénatrice McCallum : Puis-je ajouter quelque chose? Lorsqu'on examine l'activité qui crée de la pollution et que l'on constate que ce sont les résultats de cette activité qui en sont la cause, ce n'est pas seulement là que cela arrive. Il y a l'activité du gouvernement, des centrales hydroélectriques et des sociétés d'extraction des ressources par fracturation hydraulique.

Mais les bassins de décantation sont une activité parce que les résidus y sont stockés. Il a dit que c'était le rejet de substances toxiques. Les compagnies rejettent donc les toxines sur les terres. Ces toxines s'installent dans le sol. S'il n'y avait pas d'activité, elles ne seraient pas recueillies.

The Chair: Mr. Moffet, do you want to clarify this issue?

Mr. Moffet: I can give you a preliminary response, and that is that I think the notion of activities — so I think the question was whether the term “activities” covers these three amendments.

I think the sense from our team, looking at these amendments quickly, is that activities would cover tailings ponds and fracking, which both may contribute to the creation or release of toxic substances; and if they did, then we would also have authority in the act to regulate those substances.

I don't think that that is the case for blue-green algae, which is not an activity. It's a naturally occurring substance that may be caused by various activities and substances, many of which are already addressed in CEPA, including nutrients. There's an entire part of CEPA that addresses the regulation of nutrients.

But in terms of section 46 and the authority to gather information, that would not be covered by the government's amendment of (k.1) regarding activities that may contribute to pollution. I hope that's clear.

Senator Kutcher: I'm not as much of a scientist as Senator Galvez in this area — not even close — but hydraulic fracturing and tailings ponds seems to me to be the perfect fit. I don't know about blue-green algae because it's a naturally occurring substance. This says “toxins,” so that's a product of the algae, not the algae themselves. So I just don't have enough knowledge. We have to have the officials help us on that.

Senator McCallum: This area of the blue-green algae has been studied by the Tataskweyak Cree Nation without the help of Health Canada. They have been appealing to Health Canada for help.

If you feel this is outside the scope, these people are living with toxins in their water. That's what it is. Health Canada has said that it is — okay, no. So it's affecting the people, and it includes liver, kidney, nerve and muscle damage, and Health Canada acknowledges that now.

The blue-green algae that is there comes from the sewage that comes from the south and it flows to Split Lake in the Tataskweyak Cree Nation. They call that the toilet bowl of the North. So this is the activity of that, plus tailings from the mine in Thompson.

Le président : Monsieur Moffet, voulez-vous clarifier cette question?

M. Moffet : Je peux vous donner une réponse préliminaire, c'est-à-dire que la notion d'activité — je pense donc que la question était de savoir si le terme « activités » couvre ces trois amendements.

Je pense que notre équipe, en examinant rapidement ces amendements, a l'impression que les activités couvriraient les bassins de décantation et la fracturation hydraulique, qui peuvent tous deux contribuer à la création ou au rejet de substances toxiques; et si c'était le cas, nous aurions également le pouvoir, en vertu de la loi, de réglementer ces substances.

Je ne pense pas que ce soit le cas pour les algues bleues, qui ne sont pas une activité en soi. Il s'agit d'une substance d'origine naturelle qui peut être causée par diverses activités et substances, dont bon nombre sont déjà visées par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, y compris les substances nutritives, dont la réglementation occupe toute une partie de la loi.

Mais pour ce qui est de l'article 46 et du pouvoir de recueillir des renseignements, cela ne serait pas couvert par l'amendement du gouvernement au sous-alinéa k.1) concernant les activités susceptibles de contribuer à la pollution. J'espère que c'est clair.

Le sénateur Kutcher : Je ne suis pas un scientifique aussi compétent que la sénatrice Galvez dans ce domaine, loin de là, mais la fracturation hydraulique et les bassins de décantation me semblent tout à fait pertinents. Je ne sais pas ce qu'il en est des algues bleues parce qu'il s'agit d'une substance naturelle. On parle de « toxines », alors il s'agit d'un produit des algues, et non pas des algues proprement dites. Je n'ai donc pas suffisamment de connaissances. Il faut que les fonctionnaires nous illustrent à cet égard.

La sénatrice McCallum : La question des algues bleues a été étudiée par la nation crie de Tataskweyak sans l'aide qu'ils avaient cherché à obtenir de Santé Canada.

Si vous estimez que cela dépasse la portée du projet, sachez que ces gens vivent avec des toxines dans leur eau. Voilà ce qu'il en est. Santé Canada a dit que ça allait, et puis non, ça ne va pas. C'est quelque chose qui affecte les gens et comprend des dommages au foie, aux reins, aux nerfs et aux muscles, et Santé Canada le reconnaît maintenant.

Les algues bleues proviennent des eaux usées qui viennent du Sud et se déversent dans le lac Split, chez la nation crie de Tataskweyak. C'est ce qu'on appelle la cuvette de toilette du Nord. C'est donc bien l'activité qui est en question, sans parler des résidus de la mine de Thompson.

The Chair: I propose that we vote on all three individually. Can we proceed with that?

Senator Patterson: Mr. Chair, I had a follow-up question to Mr. Moffet on the answer he just gave, if I may.

Mr. Moffet, you said that if tailings ponds and fracking were added to the list of activities, we would have the authority to regulate under the act.

Are these not clearly areas of provincial jurisdiction under the Constitution? Senator McCallum had said that some provinces have actually banned fracking.

Are you suggesting that this amendment would give the federal government authority to regulate in matters that are normally considered under our Constitution to be within provincial authority?

Mr. Moffet: Senator, that's an excellent question, and I apologize if I misled you or the committee. What I intended to say was that the government's amendment that refers to activities that may contribute to pollution covers information gathering on activities such as fracking and the construction and maintenance of tailings ponds.

So the committee could add, for example, activities that may contribute to pollution, such as, or including, tailings ponds and fracking, just to be clear. But what I'm reassuring the committee is that the government's amendment already covers that information-gathering authority.

I then said that if those activities result in the release of a substance that is defined as toxic in CEPA, then CEPA would provide authority to regulate those releases. That's different than regulating simply based on the authority in section 46, and that's different than regulating the entire activity. We already have the authority to regulate the release of toxic substances from a wide range of activities in Canada.

The Chair: Thank you.

Senator Patterson: Thanks for that clarification.

The Chair: I suggest we move to a vote on the three —

Senator McCallum: The federal government is responsible for Indians and land reserved for Indians. That's why I brought this forward, because remember that we are talking about the Tataskweyak Cree Nation and south —

Le président : Je propose que nous votions sur les trois séparément. Pouvons-nous procéder de la sorte?

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, j'avais une question complémentaire à poser à M. Moffet au sujet de la réponse qu'il vient de donner, si vous me le permettez.

Monsieur Moffet, vous avez dit que si on ajoutait les bassins de décantation et la fracturation à la liste des activités, on aurait le pouvoir de réglementer tout cela en vertu de la loi.

Ne s'agit-il pas clairement de champs de compétence provinciale en vertu de la Constitution? La sénatrice McCallum a dit que certaines provinces avaient interdit la fracturation.

Êtes-vous en train de dire que cet amendement donnerait au gouvernement fédéral le pouvoir de réglementer des questions qui sont normalement considérées, en vertu de notre Constitution, comme relevant de la compétence des provinces?

M. Moffet : C'est une excellente question, sénateur, et je m'excuse si je vous ai induit en erreur, vous ou le comité. Ce que je voulais dire, c'est que l'amendement du gouvernement qui parle des activités qui peuvent contribuer à la pollution couvre la collecte d'information sur des activités comme la fracturation et la construction et l'entretien des bassins de décantation de résidus.

Le comité pourrait donc ajouter, par exemple, les activités qui peuvent contribuer à la pollution, comme les bassins de décantation et la fracturation, pour que ce soit bien clair. Mais je me dois de rassurer le comité, dans la mesure où l'amendement du gouvernement couvre déjà ce pouvoir de collecte d'information.

J'ai ensuite dit que si ces activités entraînaient le rejet d'une substance définie comme toxique dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, celle-ci donnerait le pouvoir de réglementer ces rejets. Ce n'est pas la même chose que de simplement réglementer en fonction du pouvoir prévu à l'article 46, et ce n'est pas la même chose que de réglementer toute l'activité. Nous avons déjà le pouvoir de réglementer le rejet de substances toxiques provenant d'un large éventail d'activités au Canada.

Le président : Merci.

Le sénateur Patterson : Merci de cette précision.

Le président : Je propose que nous passions aux voix sur les trois...

La sénatrice McCallum : Le gouvernement fédéral est responsable des Indiens et des terres réservées aux Indiens. C'est pourquoi j'ai soulevé cette question, car n'oubliez pas que nous parlons de la nation crie de Tataskweyak et du Sud...

The Chair: I will read each of the three motions that Senator McCallum presented earlier.

It is moved by the Honourable Senator McCallum:

That Bill S-5 be amended in clause 9, on page 5, by adding the following after line 19:

“(k.2) hydraulic fracturing;”.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Raise your hands if you are in favour; those against, thumbs down. So moved.

It is moved by the Honourable Senator McCallum:

That Bill S-5 be amended in clause 9, on page 5, by adding the following after line 19:

“(k.2) tailings ponds;”.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? All in favour, raise your hands; those against, thumbs down. So moved.

And it is moved by the Honourable Senator McCallum:

That Bill S-5 be amended in clause 9, on page 5, by adding the following after line 19:

“(k.2) blue-green algae toxins;”.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Raise your hands, those in favour; those against, thumbs down. So it is defeated.

Shall clause 9, as amended, carry? All in favour.

Agreed.

Senator Patterson: No. Point of order.

Mr. Chair, I made an amendment that was not voted upon. I did not withdraw the amendment. It was not voted on. My point of order is that there should be a vote on any amendment made by any senator. Senator McCallum's three amendments to clause 9 were voted on; mine was not.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Patterson:

That Bill S-5 be amended in clause 9, on page 5, by adding the following after line 19:

“(k.2) radiofrequency electromagnetic radiation;”.

All those in favour, please raise your hands; all those against, thumbs down. So refused; defeated.

Le président : Je vais lire chacune des trois motions que la sénatrice McCallum a présentées plus tôt.

La sénatrice McCallum propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 9, à la page 5, par adjonction, après la ligne 20, de ce qui suit :

« k.2) la fracturation hydraulique; ».

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Levez la main si vous êtes pour; ceux qui sont contre, baissez le pouce. Adopté.

L'honorable sénatrice McCallum propose:

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 9, à la page 5, par adjonction, après la ligne 20, de ce qui suit :

« k.2) les bassins de résidus; ».

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Tous ceux qui sont pour, levez la main; ceux qui sont contre, baissez le pouce. Adopté.

L'honorable sénatrice McCallum propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 9, à la page 5, par adjonction, après la ligne 20, de ce qui suit :

« k.2) les toxines des algues bleu-vert; ».

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Levez la main, ceux qui sont pour; ceux qui sont contre, baissez le pouce. C'est donc rejeté.

L'article 9 modifié est-il adopté? Tout le monde est pour.

Convenu.

Le sénateur Patterson : Non. J'invoque le Règlement.

Monsieur le président, j'ai proposé un amendement qui n'a pas fait l'objet d'un vote. Je n'ai pas retiré l'amendement. Il n'a pas fait l'objet d'un vote. J'invoque le Règlement pour dire qu'il devrait y avoir un vote sur tout amendement proposé par un sénateur. Les trois amendements de la sénatrice McCallum à l'article 9 ont été mis aux voix, mais pas le mien.

Le président : Le sénateur Patterson propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 9, à la page 5, par adjonction, après la ligne 20, de ce qui suit :

« k.2) le rayonnement électromagnétique de radiofréquences; ».

Tous ceux qui sont pour, levez la main; ceux qui sont contre, baissez le pouce. Donc refusé, rejeté.

Shall clause 9 as amended carry? Carried.

That finishes the session. We will continue tomorrow morning.

Senator Sorensen: If we do not finish tomorrow, there's speculation as to when the next meeting will be, because we're being asked to sub in for other committees, and we can't commit because we don't know when we're sitting —

The Chair: I think the answer depends on Senator Kutcher. If he terminates all of his amendments, we may be here on Saturday and Sunday. Who knows?

We will have a chance to discuss it, Senator McCallum. On that issue, we will discuss it at the very end. That is where we have a place for it on the agenda. Thank you very much; until tomorrow morning.

(The committee adjourned.)

L'article 9 modifié est-il adopté? Adopté.

Voilà qui met fin à la séance. Nous continuerons demain matin.

La sénatrice Sorensen : Si nous ne terminons pas demain, la date de la réunion suivante reste un peu en l'air, car on nous demande de remplacer des collègues dans d'autres comités, et nous ne pouvons pas nous engager parce que nous ne savons pas quand nous siégerons.

Le président : Je pense que la réponse dépend du sénateur Kutcher. S'il met fin à tous ses amendements, nous serons peut-être ici samedi et dimanche. Qui sait?

Nous aurons l'occasion d'en discuter, sénatrice McCallum. À ce sujet, nous en discuterons à la toute fin. Il y a une place pour cela à l'ordre du jour. Merci beaucoup. À demain matin.

(La séance est levée.)
